



N°58 **SERRE VIVANTE**

Journal d'information semestriel du Massif de la Serre

AUTOMNE 2024

Protection de l'environnement et du cadre de vie depuis 1992 dans le Pays Dolois et ses territoires limitrophes du Doubs, de la Côte-d'Or et de la Haute-Saône.

DÉCHETS SUR LA PLACE PUBLIQUE, LES SOLUTIONS EN QUESTION

DOSSIER P.13-20

*Économie circulaire
Biodéchets
Redevance incitative
Zéro Déchet*



Du bac de collecte à la valorisation des textiles

SAMEDI 16 NOVEMBRE 2024 À 10H

Semaine de la réduction des déchets

Visite guidée de la zone de tri de l'association Interfringue/Coop'agir : recyclage des tissus, linges et vêtements comme ressources, pour une économie circulaire vertueuse : à découvrir !

Rendez-vous rue du Général Béthouart (derrière Leclerc)

Animation gratuite, pour tous.

Places limitées : réservation obligatoire au ☎ 06 24 46 69 68

ROMANGE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE SERRE VIVANTE

SAMEDI 11 JANVIER 2025 À 10H

L'AG, temps fort de la vie de notre association

Reflet de l'année écoulée, c'est aussi le rendez-vous de tous pour évoquer l'actualité du massif et bâtir de nouveaux projets.

L'AG s'achèvera autour du verre de l'amitié.

Venez nombreux !

📍 Salle des fêtes de Romange - Parking au groupe scolaire

VOS RENDEZ-VOUS AVEC SERRE VIVANTE

OUVERT À TOUTES ET TOUS, GRATUIT

 serre.vivante.free.fr



Suivez-nous !
Serre Vivante

Sécurité sociale de l'alimentation : renouer avec le progrès social. p.26-27



Merci aux Écologistes

Sortir des législatives en entendant à nouveau parler de l'urgence climatique et de biodiversité n'était pas gagné d'avance.

Cette campagne express nous a en effet cruellement rappelé à quel point une part importante de la population craignait, par manque d'un accompagnement juste, la nécessaire transition socio-écologique. À quel point les forces de désinformation sur ces questions étaient puissantes. À quel point le désarroi et le sentiment d'injustice nourrissaient l'extrême-droite. Alors qu'une partie du monde est inondée et qu'une autre suffoque sous les vagues de chaleur, on respire un peu mieux de voir que certains n'ont pas complètement perdu le sens des priorités. Merci aux Écologistes et à Marine Tondelier, leur secrétaire générale, qui a donné le tempo à la campagne de l'entre-deux tours et une incarnation à la coalition de gauche arrivée en tête en nombre de sièges. Preuve que, contrairement à ce qui a été dit, répété, rabâché, la protection de notre cadre de vie, la protection du vivant reste bel et bien au cœur des préoccupations de nos concitoyens.

«Alors qu'il est plus qu'urgent de transformer en profondeur notre modèle de production et de consommation, on assiste, incroyables, au détricotage des avancées obtenues en Europe et en France»

Après avoir entendu lors du discours de politique générale le 1^{er} ministre dire que «la véritable épée de Damoclès, c'est notre dette financière colossale (...) qui, si l'on n'y prend garde, placera notre pays au bord du précipice», et affirmer devant les députés «Nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants», assurant que la lutte contre

le réchauffement climatique sera «au cœur de l'action» du gouvernement, Serre Vivante a écrit au Ministre délégué chargé des Transports. Une suite à un précédent courrier adressé, dès le lendemain de sa nomination, au 1^{er} ministre au sujet de la situation déroutante du soutien de l'État à l'aéroport de Dole.

Avec l'appui de la fédération FNE Bourgogne Franche-Comté, Serre Vivante a en effet formulé un recours pour dénoncer le mauvais usage de l'argent public mobilisé pour la réfection de la piste. Si ni la préfecture ni les services du 1^{er} ministre n'ont à cette heure encore répondu à notre interpellation, nous attendons des services du ministère des Transports qu'ils se saisissent du dossier.

 Pascal BLAIN, Président SERRE VIVANTE



LES CONTRIBUTEURS DE CE NUMÉRO



Lisa
Böttcher



Michèle
Augustin



Pascal
Blain



Claire
Chantefoin



Janette
Deville



Charly
Gaudot



Jean-Claude
Lambert



Nathalie
Rude



Rémy
Vacheret



Vivien
Bourgeon



Valérie et
Philippe Louail



Salomé
Jegat



SOMMAIRE

MASSIF DE LA SERRE	3
BRÈVES LOCALES	3
OÙ AGRANDIR LA FRUITIÈRE DE CHEVIGNY ?	6
LE PATOIS, POURQUOI PAS TOI ?	7
ANIMATION SERRE VIVANTE	7
PLUI, FORTES PLUIES À ROCHEFORT	8
SUR LE SENTIER DE BRANS	12
DOSSIER « DÉCHETS SUR LA PLACE PUBLIQUE, LES SOLUTIONS EN QUESTION »	13
ÉCONOMIE CIRCULAIRE	14
BIODÉCHETS	15
NOS (TROP) CHÈRES ORDURES	17
ZÉRO DÉCHET	18
POÈME « L'ENVERS DU DÉCOR... »	20
ENVIRONNEMENT	21
TRÈFLE DES PRÉS	21
LES MILIEUX OUVERTS DE LA SERRE, PELOUSES ET PRAIRIES DU SITE NATURA 2000	22
AÉROPORT, REVENONS SUR TERRE	25
BRÈVES ENVIRONNEMENTALES	28
SOCIÉTÉ	26
VERS UNE NOUVELLE BRANCHE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ?	26
LETTRE À NOS LECTEURS	32

JOURNAL D'INFORMATION DU MASSIF DE LA SERRE

Édité par l'association Serre Vivante,
39290 MENOTEY

✉ serre.vivante@wanadoo.fr
🌐 serre.vivante.free.fr

Conseil d'Administration : Pascal BLAIN, président, (Menotey), Nicole GRANDJEAN, trésorière (Falletans), Nathalie RUDE, secrétaire (Romain), Christine van der VOORT (Romange), Jean-Claude LAMBERT (Romange), Claire CHANTEFOIN (Sermange), Charly GAUDOT (Brans), Michèle Augustin (Orchamps), Janette DEVILLE (Malange), Marie-Françoise GARITAN (Salans).

Remerciements : Michèle DURAND-MIGEON pour la relecture.
Conception graphique : Stylograph, Rouffange
www.stylograph.fr - 06 25 83 10 99
Imprimeur : FCI, Auxonne - 03 80 37 45 03
Tirage : 10200 ex. ISSN 2112-8073



UNE ALTERNATIVE ÉCOLO AU FILM PLASTIQUE

Eco bee's bientôt dans les boutiques locales ?

Vivre dans une maison zéro déchet demande de commencer doucement, pas à pas, sans pression. Premier réflexe hyper

facile à mettre en place : réduire sa consommation de plastique à usage unique. Pour ce faire, on peut remplacer le film alimentaire par des produits plus durables... et plus sains. Les collégiens de la MFR d'Amange ont développé une feuille alimentaire à base de tissu, de cire d'abeille et d'huile de noix pour envelopper les aliments. Une alternative au film plastique, extrêmement polluant et à usage unique. La portée de cet écogeste simple à adopter est énorme (chaque année, on utilise en France 1,2 milliard de mètres de film alimentaire). En prime, l'Eco bee's est réutilisable très longtemps : pour conserver cet emballage écologique en bon état, il suffit de le rincer à l'eau froide après utilisation et de le laisser sécher à l'air libre. En bref, c'est un emballage alimentaire zéro déchet et zéro prise de tête. L'équipe pédagogique de la MFR tente avec des enseignements concrets de consolider la confiance en eux des jeunes. Ceux-ci ont également planché sur les normes sanitaires, le packaging, la commercialisation. Des points de vente locaux ont déjà été approchés, comme un traiteur ou encore des boulangers à Dole. Bonne chance à cette belle initiative !

🌐 <http://www.mfr-amange.fr>

BRÈVES LOCALES

AUXANGE



L'OR POUR LE MIEL D'ACACIA

Liquide limpide de couleur dorée, il est l'un des miels les plus appréciés.

Si vous fréquentez les marchés de producteurs de Dole où il est présent le 2^e jeudi du mois et de Dampierre le 1^{er} dimanche du mois, vous avez sans doute déjà rencontré Christophe Brun, récemment installé à Auxange. Chaque année le concours des miels de France organisé par l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) récompense les miels d'exception, et en février 2023 c'est avec beaucoup de fierté que le jeune apiculteur a reçu la médaille d'or pour sa récolte de miel d'acacia. Comme beaucoup d'autres activités agricoles, l'apiculture est dans la tourmente. La production de miel est étroitement liée aux conditions météo et à la santé des abeilles qui comme tous les insectes pâtissent de l'usage intensif des pesticides. Le marché est par ailleurs soumis à la pression de la concurrence internationale... La mobilisation des consommateurs pour faire vivre les apiculteurs locaux est essentielle, découvrez donc ce miel mono floral honoré par la profession !

✉ christophebrun@hotmail.com ☎ 06 73 03 24 09

ARCHELANGE



L'ANCIEN CAFÉ ÉPICERIE A DISPARU

Le chantier au cœur du village commencé en juillet 2023 devrait s'achever d'ici fin 2024.

Le projet de relance d'un commerce de proximité longtemps porté par l'une des héritières des lieux, n'a

hélas jamais pu se concrétiser faute d'accord entre les membres de l'indivision. Au fil des ans la toiture a cédé et suite à une procédure de péril, la commune est devenue propriétaire de l'ensemble des bâtiments. Le café-épicerie a été rasé, mais l'espace réhabilité, et dans les bâtiments annexes ont été aménagés trois logements locatifs, un espace convivial pour les habitants et les associations, un garage communal et un parc de promenade comportant un espace de jeux pour les enfants.

AUDELANGE



TROP D'ANIMAUX ÉCRASÉS

Les animaux sauvages et d'élevage sont nombreux à s'engager sur la voie ferrée au péril de leur vie, et des trains qui circulent.

SNCF Réseau a installé un dispositif anti-intrusion d'un genre nouveau sur la ligne Dole-Besançon empruntée par 60 trains chaque jour baptisé STRAILgrid. Chaque année, trois à cinq animaux étaient heurtés à Audelange, piégés dans cette zone sans échappatoire. Des barrières ont été disposées le long des voies. Aux deux extrémités, des dalles en pneus recyclés ont été disposées au sol pour décourager les animaux de s'engager. Les bêtes qui approchent sont déstabilisées par ce sol hérissé de picots de tailles variables sur lesquels elles peinent à marcher et rebroussement chemin. Le but est d'éviter de tuer trop d'animaux, mais aussi de réduire les retards des trains et d'endommager le matériel. En 2023, 150 incidents avec la faune sauvage ont été dénombrés en Bourgogne-Franche-Comté, impactant quelque 640 trains, provoquant 340 heures de retard. Il faut dire que la circulation des animaux entre la cimenterie de Rochefort et la carrière, où ils ont l'habitude de se réfugier, n'est pas simple. Autres obstacles quasiment infranchissables, le Doubs, mais aussi l'autoroute. Par ailleurs, SNCF Réseau a signé en avril 2024 un partenariat avec la Chambre d'agriculture du Jura pour réduire les incidents avec les animaux d'élevage sur la voie ferrée. Dans le Jura en 2023, sept incidents, pour 50 trains concernés, impliquaient en effet des bovins.

BIARNE



LA TEMPÊTE FAIT DES DÉGÂTS À LA SPA

Toiture de chalet envolée, arbres arrachés...

La pluie et les violentes rafales de vent ont principalement détérioré les constructions précaires et des arbres dans le parc. Les locaux de la SPA de Biarne ont été privés d'électricité pendant

24 heures suite au brusque orage du jeudi 1^{er} août. Pour venir en aide à l'association et aux 85 chats et 50 chiens vivant au refuge en attendant qu'une famille aimante vienne les adopter, une cagnotte a été ouverte.

🌐 <https://www.facebook.com/refugedesviolettes>

DAMPIERRE

«AGIR POUR LE DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE»

L'assemblée générale d'ADN BFC s'est tenue le 7 octobre.

Les membres d'ADN se sont réunis à Dampierre pour tenir leur Assemblée Générale annuelle au cours de laquelle le président, Pierre Jacquin-Porretaz a été réélu. Il est revenu sur l'actualité 2024 de l'association : manifestations devant les banques pour informer et marquer notre désaccord à l'investissement de notre argent dans l'armement nucléaire en lien avec la Campagne Internationale d'Abolition des Armes Nucléaires (ICAN), plantation d'un ginkgo biloba à l'abbaye d'Hauterive (Suisse), participation aux vigies mensuelles à Valduc (21) pour la reconversion de ce site de stockage des bombes nucléaires françaises et anglaises, forum des associations à Dampierre et rencontre des jeunes présents au festival No Logo de Fraisans. L'un des temps forts de cette année a été la commémoration le 9 août à la Saline Royale d'Arc-et-Senans de la destruction de la ville de Nagasaki avec la pose d'une plaque en hommage aux victimes de la bombe. En présence de nombreuses personnalités réunies autour du ginkgo biloba du jardin japonais de la Saline, de Jean-Marie Collin, président d'ICAN France, et de Miku Aoki, vice-consule du Japon qui a transmis le message émouvant du premier ministre japonais : «*Les horreurs et les souffrances subies par les habitants d'Hiroshima et de Nagasaki ne doivent jamais se répéter; le Japon a pour mission de développer des efforts constants pour parvenir à un monde sans armes nucléaires.*». Guy Vigouroux, qui a accompagné musicalement la cérémonie, donnera un concert au profit d'ADN aux Forges de Fraisans le samedi 9 novembre à 20 h (tarif unique 10 €/12 ans Gratuit). De nouvelles plantations de ginkgos à Amange, Poligny et Falletans sont en projet. N'hésitez pas à soutenir cette belle cause.

🌐 <https://www.dampierre-jura.fr/associations/80987>

JOUHE

DE NOUVELLES PLANTES COMPLÈTENT LES PARTERRES

Des vivaces pour limiter les arrosages.

Dans l'après-midi du dimanche 2 juin, de courageux Jouhannais, bravant les averses, ont procédé au fleurissement printanier des massifs et des jardinières de la commune. Achillées, sedums, perovskias, mufliers, coléus, plectranthus, gaillardes, giroflées et autres géraniums... près de 500 plants sont ainsi venu compléter les parterres de vivaces déjà créés et paillés afin de limiter les arrosages. Les vivaces ont su évoluer pour survivre au froid. Elles entrent en dormance durant l'hiver. Ainsi, dès les premiers froids, elles se séparent pour cette phase de repos végétatif de la partie aérienne (tiges, fleurs, parfois feuillages...) qui sèche ou disparaît pour ne garder que les organes de réserve bien protégés sous terre : bulbes, rhizomes, cormes, tubercules, bourgeons cachés et racines proprement dites. Les bulbes de fleurs sont donc aussi considérés comme des plantes vivaces s'ils restent en terre l'hiver. Pour le bonheur des abeilles et autres insectes en tout genre, une jachère fleurie a été semée dans le quartier des Doucettes.

LAVANS

UN PÉRIPLE DE 21 KM À VÉLO

Pour mieux comprendre l'organisation des élections !

Les élèves de CM1-CM2 du groupe scolaire du Val

des anges ont parcouru les routes des six villages du regroupement pédagogique lundi 1^{er} juillet 2024 pour vivre un cours d'éducation civique original. En mairie de Lavans-lès-Dole, ils ont organisé un scrutin dans la salle du conseil avec isolements, urne, vérification d'identité, signature des listes d'émargement, dépouillement... en présence de madame Micheline Henry, la maire, qui a validé les opérations. À tour de rôle, chacun a joué un rôle d'assesseur. Se présentant sous une fausse identité, certains ont même tenté de tromper leurs camarades ! Support de l'exercice, les votants étaient appelés à désigner le meilleur des 24 exposés réalisés durant l'année scolaire. Un second tour a vu l'exposé sur le vol de la Joconde s'imposer devant celui sur le water-polo. Temps fort de la journée pour les élèves, la pause pique-nique s'est déroulée à Malange chez M. et Mme Pierre et Brigitte Courderot.

MALANGE

BORDS DE ROUTE = NATURE

De nouveaux panneaux de vigilance.

Les habitants du Massif de la Serre peuvent observer le long de certaines routes et chemins alentour et dans le Massif, des panneaux incitant au soin de la nature. Serre Vivante a souhaité mettre en valeur une initiative citoyenne engagée qui manifeste clairement la volonté d'habitants locaux de protéger leur environnement

et la beauté des paysages : automobilistes, VTTistes, promeneuses et promeneurs, autres usagers de la forêt... tous sont invités à en prendre soin. Bravo à ces initiatives qui défendent notre environnement. Déchets à la poubelle : les bords de route redeviennent naturels !

MENOTEY

HABITAT PARTICIPATIF

Sur un terrain arboré de 1800 ares en zone classée Natura 2000.

Le collectif «*Le chemin des Violettes*» élabore un projet d'habitat participatif avec un projet social et environnemental respectueux des patrimoines naturel et culturel sur ce site et recherche encore quelques foyers intéressés afin de finaliser le projet.

📧 contact@lechemindesviolettes.com,
 Chantal et Jean-Claude Rodriguez : ☎ 06 71 47 70 54



INAUGURATION DU SENTIER DU BACO

Partir à la découverte du patrimoine communal.

Personnalités et habitants du village et des environs étaient nombreux samedi 1^{er} juin à 18h autour de Jean-Marie de

Lamberterie, président de Menotey patrimoine, et de Cyril Millier, maire de Menotey, pour l'inauguration officielle de ce sentier. Sur plus de 2 km, le sentier du Baco (ancien cépage de cette commune jadis viticole) permet de parcourir les rues et chemins de la commune afin de découvrir son patrimoine en suivant un fléchage jaune. De proche en proche, divers panneaux apportent des éclairages sur les éléments remarquables. Un panneau d'entrée du village confectionné par Anthony Mercier, ferronnier d'art à Dole et habitant de la commune a également été dévoilé. Une brochure présentant l'histoire et le patrimoine communal, comprenant le plan du sentier du Baco, est en vente au prix de 5 € à l'agence postale communale.

MONTMIREY-LE-CHÂTEAU



PRÉSERVER LA CHOUETTE EFFRAIE

Serre Vivante et La Choue recherchent de nouveaux lieux pour installer des nichoirs.

La Choue a été créée en Bourgogne dans les années 1970 par des passionnés d'ornithologie et tout particulièrement de rapaces. L'opération de pose de nichoirs sur le secteur du massif de la Serre mercredi 14 août 2024 est le fruit du travail de sensibilisation conduit avec patience par Célia Bringuier, également membre de Serre Vivante. Suite à l'appel relayé dans les brèves du bulletin N° 56, ce sont huit nichoirs qui ont ainsi trouvé une place, installés par l'équipe bien rodée des mousquetaires de La Choue. Les deux associations espèrent bien installer d'autres nichoirs dans le secteur où les granges et silos agricoles, les greniers ou les clochers sont propices à la nidification de la chouette effraie. La dame blanche manque en effet de lieux favorables suite à l'engrillagement de la plupart des clochers. L'espèce est aussi fragilisée si les rongeurs, base de son régime alimentaire, viennent à manquer. Elle est sensible aux pesticides et la circulation routière représente une menace toujours grandissante. Pour aider à préserver ce bel oiseau, nous espérons que d'autres communes nous solliciteront, comme l'a fait Montmirey-le-Château. Et d'autres particuliers...

celia.bringuier@laposte.net

ORCHAMPS



UN GÎTE D'ÉTAPE ET DE SÉJOUR 4 ÉTOILES

Idéalement situé le long de l'Eurovélo 6, Le gîte du Gevot est labellisé Accueil Vélo.

En rachetant les murs du restaurant Le Gevot, Fanny

et Alexandre Breniaux se lancent dans la réhabilitation complète du site pour le transformer en gîte de charme : pierres et poutres apparentes, authenticité... : dans cette maison de caractère flotte un air d'antan. Les cinq chambres doubles sont sublimées par une décoration soignée et cosy qui fait la part belle aux matériaux naturels. Avec des panneaux photovoltaïques sur le toit, une isolation performante... tout a été pensé pour aménager un bâtiment vertueux et durable. Les 5 chambres sont disponibles individuellement, mais il est aussi possible de réserver le gîte en totalité pour 10 à 14 personnes.

https://www.gitelegevot.fr 07 83 98 82 60 contact@gitelegevot.fr

SALANS



UNE MICRO-CRÈCHE À HORAIRES ATYPIQUES

Bien qu'ouverte fin 2020, la micro-crèche a été inaugurée le 5 juillet 2024.

La structure a officiellement été baptisée «Saperlipopette» lors de la cérémonie, en dévoilant

une plaque réalisée en découpe laser par l'entreprise DMG de Ranchot. D'une capacité de dix places, elle accueille des enfants de dix semaines à 3 ans, de manière régulière, occasionnelle ou en accueil d'urgence. Aménagée dans l'ancienne école de la commune, entre verdure et collines en lisière de la Forêt de Chaux, elle offre un environnement calme et verdoyant, propice à l'éveil des tout-petits. Faire garder son enfant lorsqu'on travaille dès l'aube ou tard le soir peut relever du tour de force. Ouverte de 5h45 à 20h, la micro-crèche Saperlipopette répond aux besoins des parents travaillant avec des horaires décalés.

03 84 81 37 55 microcrechesalans@jura-nord.com

TAXENNE



NON AUX NUISANCES DE LA CARRIÈRE

Pourquoi ces banderoles au bord de la route dans le village ?

Les riverains se sentent méprisés par le nouvel exploitant de la carrière dont l'activité s'est brusquement réveillée. Ils manifestent contre les

tirs de mines qui provoquent des vibrations et des fissures sur leurs habitations, les nuages de poussières quasi permanents (susceptibles de provoquer des maladies respiratoires graves). Ils dénoncent la circulation dangereuse et incessante de camions très lourdement chargés qui détériorent la route et rendent l'air irrespirable, l'impact destructeur des poussières des tirs de mines et de l'activité mécanique sur la faune et la flore tout en dégradant le paysage. Très motivés dans cette action, ils tiennent à protéger leurs biens, mais avant tout leur santé et surtout celle de leurs enfants et petits-enfants. Il faut avouer que beaucoup pensaient que la carrière cesserait son activité à la fin de l'autorisation d'exploiter accordée à la société SET Pernot pour 5 ans en 2005 et n'ont pas forcément réalisé qu'elle avait été vendue à la Société Boillot Exploitation Carrières, filiale du Groupe Boillot après avoir obtenu une prolongation d'autorisation jusqu'en 2023 dans un 1^{er} temps et finalement jusqu'en 2025. Reste à savoir qu'elles seront les conditions de la prochaine autorisation d'exploiter sans doute en cours d'instruction...

Roger Girardot 07 81 74 11 14

VRIANGE



AGRICULTURE PAYSANNE

Alexandre et Émilie, éleveurs de vaches bio.

Depuis début septembre 2024, La ferme des Meuh's Anges vous propose de ravir vos

papilles avec des produits laitiers biologiques au lait entier de vache tels que yaourts, faisselles, fromages frais, lait, etc. Convaincu de l'avenir de l'agriculture paysanne, c'est avec passion qu'Alexandre prend soin des 5 vaches laitières et qu'Émilie transforme un lait de qualité en fromages appétissants. Vous pouvez trouver leurs produits sur les différents marchés locaux, en particulier le jeudi au marché de producteurs de Dole, et AMAP proches. Et bientôt en vente directe à la ferme !

06 33 88 93 87



Où agrandir la fromagerie de Chevigny ?

Pascal Blain

Si dans notre secteur rural, toutes les personnes sont convaincues qu'il faut sauvegarder une production artisanale traditionnelle qui valorise au mieux le travail des paysans locaux, l'extension des capacités de production, l'agrandissement des installations dans le droit fil de l'industrialisation du monde agricole questionne.



UNE RÉUNION INDISPENSABLE, MAIS QUI N'A PAS RÉTABLI LA CONFIANCE

Ce rendez-vous attendu entre rainantais et habitants des villages voisins, inquiets, élus du Grand Dole aux côtés des maires de Rainans et de Chevigny, et représentants de la Fromagerie a enfin eu lieu le 15 juillet dans une salle comble. Serre Vivante s'en réjouit. Plus de deux ans de silence ont poussé les habitants à lancer une pétition concernant le projet de délocalisation à Rainans de la coopérative sur une zone sensible et 540 signatures ont déjà été recueillies.

UN PROJET TOUJOURS À L'ÉTAT DE PROJET

Le projet qui vise à transformer *a minima* 5 millions de litres de lait par an (3 cuves fromagères) ne semble guère avoir avancé depuis 2021. Le site projeté nécessite à ce jour une modification du PLUi car situé en zone classée agricole, donc inconstructible pour une installation ICPE.

«Rassurez-vous, ce sera fait dans les normes», a déclaré Florent Lacaille, président de la coopérative. Hélas les présents n'ont pu prendre connaissance d'aucun document donnant à voir l'emprise du projet. Les photos de coopératives du Haut-Doubs récemment aménagées n'ont que peu de rapport. Quand le projet reste opaque, de nombreuses inquiétudes s'expriment...

UN SITE SENSIBLE PEU COMPATIBLE AVEC UNE USINE À COMTÉ

Si quelques lieux alternatifs identifiés ont rapidement été écartés par les sociétaires, fixés sur le prix du foncier, l'emplacement aux portes de Rainans reste inadapté pour de multiples raisons. Comment ne pas évoquer la circulation induite au cœur du village, le bruit, les odeurs... Et les aspects environnementaux. Le sujet, c'est l'eau. Le terrain cache les sources et canalisations qui alimentent les fontaines du village (dont hélas les plans ont été égarés). Le projet va-t-il détourner les sources, écraser les canalisations ? Craintes des Rainantais. Le Buoton, petit ruisseau en limite de parcelle, collecte les eaux pluviales et sert d'exutoire à la lagune juste en face. En cas de fortes pluies, celui-ci déborde régulièrement, car la perte où il disparaît ne peut les absorber instantanément. Les quelques dizaines de m³ additionnels rejetés quotidiennement par l'atelier ne seront-ils pas de trop ? Les nuisances de l'atelier de Chevigny créé en 1963 et dont la capacité est saturée sont connues depuis des années. Sur les 95 fromageries du Doubs, la préfecture a mis en demeure 14 entreprises en 2023 de mettre en conformité ou de réparer leurs installations de rejet d'eaux usées dans le milieu naturel.

Les rainantais invitent aujourd'hui les coopérateurs à rechercher un site plus adapté : trop d'incertitudes, trop de pression sur l'environnement, trop d'inquiétudes demeurent. Les anciens entrepôts Maurin aux Épenottes ont été évoqués, une friche industrielle dans une zone dédiée à l'activité économique. L'étude de faisabilité pourrait-elle être reprise avec l'aide des services du Grand Dole et un coup de pouce financier apporté par la collectivité qui accompagne bien d'autres entreprises ?

En savoir + / Pétition : <https://www.change.org/p/contre-l-usine-à-fromage-de-chevigny-à-rainans>



Quelques chiffres

La production actuelle est de 11 000 meules de comté par an, affinées chez Roy à Brans. Soit 380 tonnes auxquelles s'ajoutent 40 tonnes de morbier. La vente directe représente environ 10 % du volume. Seulement 7 des 22 sociétaires produisent en agriculture bio. Chiffre d'affaires 2022 : 4 857 400 €.

Reconnexion avec la Nature

CONTACT SENSORIEL DANS LA FÔRET D'AMANGE

Samedi 25 mai après-midi, dans le cadre de la Fête de la Nature 2024, sur le site du Sentier du Loup Garou d'Amange, Serre Vivante a proposé une activité de contact sensoriel avec la Nature. Cette activité de reconnexion avec la Nature a éveillé les 5 sens des visiteurs. En contact avec la biodiversité et les éléments, nous avons avec bonheur écouté le bruissement du vent dans les feuilles, l'harmonie de la rivière le long du sentier, le chant du coucou et des autres oiseaux du lieu, humé l'odeur résineuse d'un conifère, de la mousse au pied des arbres, reconnu à l'aveugle le parfum d'une menthe sauvage, de l'ail des ours, de la lavande... Nous avons dégusté et reconnu les goûts des sirops et confitures de fruits récoltés dans la nature (cerise, framboise, sureau, pissenlit...), concoctés par Céline Barbier « Dame Nature », apprécié d'enlacer un arbre, avec la sensation de capter son énergie; de se prendre simplement par la main; de s'allonger 2 minutes au bord de l'étang et d'exprimer son ressenti, tout en observant les arbres sous un autre angle. Nous avons admiré la beauté des lieux et en particulier la vue du miroir de l'étang où les visiteurs ont pu s'apercevoir dans les reflets de l'eau et partagé nos émotions en regard des éléments de ce paysage remarquable. Ces cinq ateliers ont favorisé notre sérénité, notre qualité de vie, pour lutter contre les éco-émotions. Le temps était clément et nous nous sommes régalez dans tous les sens ! Une expérience à renouveler.

Céline Barbier, 3 rue d'Auxange à Malange ☎ 06 70 37 38 13 ou ✉ auxfeesdessaisons@gmail.com
 f <https://www.facebook.com/p/Aux-f%C3%A9es-des-saisons-et-des-passions-61553272751754>



Miroir de l'étang d'Amange

© Marie Martin



Le patois, pourquoi pas toi ?

HISTOIRE(S) ET LÉGENDES LOCALES

Retou du salon

L'déré cô, y vous â palè d'lè capitale, dèveu l'salon d'lègriculture. Mais y vous èvò pâ tout rêcontè, yet dè choses qu'm'en empouchi d'dourmi quand y seu rentrè è lè mèson, l'souè. Y vè vous expliquè...

Y'â ètè choqué pa lè misère qu'ya vue en èrrivant è Paris. Y m'demandò pouquouè qu'dè gens pouvin vivre pu mô qu'nos bètes cheu nous ! Lè familles vivan su l'bòrd dè routes, sous dè âbres, sous dè tôles qu's'envoulant au moindre cô d'vent, è n'en pâs d'îò, pâs d'courant...Y m'demande même si è vont è l'école. Y'è pas d'insruisou pou yeu p'tchiots.

Cheu nous, lè vèches, lè viaux, lè ch'vaux, lè chins en è mangi, peù quand è fait frè ou bin qu'è plò, on lè rentre è l'écurie dèveu d'lè péille peù du fourrège plein l'râтели. Elles sont è lè roussou dèveu lè panse bin emplie. Et bin, vous sèri qu'è Paris, lè pauv « gens san moins bin traité qu'nos bètes. Lè p'tchiots sont toujou è lè rue, même pa lè pleuge ou bin l'frè. Yeute rateli n'o pas toujou garni, peu è n'en même pas toujou d'lè péille pou s'couchi au so.

Y'éro bin dû èpoutchè quéqu'ch'ose è yeu béyi, mais y n'peux pas poutchè toute lè misère du monde su mon dos ! Dans nos p'tchois péyis, on è ètè hèbitchuè è partègi. Mè mémé disait toujou qu'è fèyè gadgè ène plèce pour lè pauvres. Quand quéqu'un èrrivè su l'cò dè midi, mè grand-mère lu disè toujou : on vè tiri ène chése peù ène et une assiète, assite, vous èllè mingi dèveu nous. Ou bin quand l'souè èrrivè si quéqu'un passè peù qu'è n'èvè rin pou dourmi, è partè s'couchi au soulè ou bin su lè péille déri lè vèches. Dans lè campagnes, lè gens évin toujou l'souci dè pôves.

Tout è bin changi, on épeule tout c'qui, lè temps modernes. Alòrs, vous, lè gens d'lè "haute" è Paris, c'ment on dit cheu nô, v'ni prende dè l'çons cheu lè p'tchiotès gens c'ment nous ! On vè vous èprendre les bounes mœurs...

La dernière fois, je vous ai parlé de la capitale, avec le salon de l'agriculture. Mais je ne vous avais pas tout raconté, il y a des choses qui m'ont empêché de dormir quand je suis rentré, le soir. Je vais vous expliquer...
 J'ai été choqué par la misère que j'ai vue en arrivant à Paris. Je me demandais pourquoi des gens pouvaient vivre plus mal que nos bêtes, chez nous ! Les familles vivent sur le bord des routes, sous des arbres, sous des toiles qui s'envolent au moindre coup de vent, et n'ont pas d'eau ni d'électricité. Je me demande même s'ils vont à l'école. Il n'y a pas d'instituteurs pour leurs enfants.
 Chez nous, les vaches, les chevaux, les chiens ont à manger, puis quand il fait froid ou bien qu'il pleuve, on les rentre à l'écurie avec de la paille, puis du fourrage plein le râtelier. Elles sont à l'abri avec la panse bien pleine. Eh bien, vous saurez qu'à Paris, les pauvres gens sont bien moins traités que nos bêtes. Les enfants sont toujours dans la rue, même par la pluie ou bien le froid. Leur râtelier n'est pas toujours bien garni, et ils n'ont même pas de paille pour se coucher au sec. J'aurais bien dû apporter quelque chose à leur donner, mais je ne peux pas porter toute la misère du monde sur mon dos ! Dans nos petits villages, on a été habitués à partager. Ma grand-mère disait toujours qu'il fallait garder une place pour les pauvres. Quand quelqu'un arrivait sur le coup de midi, ma grand-mère disait toujours : « On va tirer une chaise et une assiette, vous allez manger avec nous ». Ou bien, quand le soir arrivait, si quelqu'un passait et qu'il n'avait rien pour dormir, il partait se coucher au grenier, ou bien sur la paille derrière les vaches. Dans les campagnes, les gens avaient toujours le souci des pauvres. Tout a bien changé, on appelle tout cela les temps modernes. Alors vous, les gens de la haute, comme on dit chez nous, venez prendre des leçons chez les petites comme nous ! On va vous apprendre les bonnes mœurs...

Retour du salon

ACTIVITÉ SERRE VIVANTE

OFFLANGES

À la rencontre du patrimoine au service de l'eau

Depuis plus de 25 ans, les Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins valorisent le patrimoine local. Manifestation nationale organisée par la Fédération Patrimoine-Environnement, ces Journées mettent en lumière le patrimoine de proximité qui n'est pas (ou pas encore) protégé par le titre «Monuments Historiques», en apportant un autre regard sur cet héritage et en faisant prendre conscience de sa richesse.

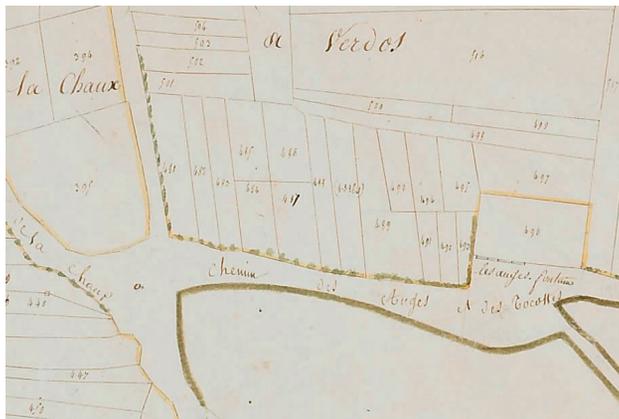
Serre Vivante a convié le public samedi 22 juin à Offlanges pour une balade commentée, à la rencontre de la nature et du patrimoine bâti au service de l'eau : sources, puits, fontaines, grands lavoirs, réservoirs, auges... Au détour des rues, les visiteurs ont remarqué les témoins caractéristiques du Massif de la Serre : les croix pattées en arkose. Le public, malgré la pluie, était bien présent et les membres de l'association Serre Vivante sont heureux d'avoir pu proposer cette animation !



Le village d'Offlanges est situé sur une crête à quelque 331m d'altitude, entre Dole et Pesmes. Avec ses maisons de vigneron, c'est un village plein de charme qui bénéficie d'une jolie vue sur la plaine jurassienne et la vallée de la Saône.

DES AUGES NAPOLÉONIENNES

Le cadastre napoléonien indique la présence d'un large espace aménagé face aux auges pour que le bétail puisse venir se désaltérer en troupeaux.



Situés sur un mur en pierres sèches d'une dizaine de mètres de longueur et de 1,80 m de hauteur, des bacs de distribution en calcaire font jaillir l'eau, captée par des drains dans la grande prairie en surplomb. Cette eau alimente un bel ensemble de quatre auges en arkose destinées à l'abreuvement du bétail.



UN GRAND LAVOIR VICTIME DU ZÈLE !

Un nouveau cimetière ayant été créé en 1911, l'ancien cimetière, situé au pied de l'église, fut supprimé en 1967 : une place fut aménagée à cet endroit. Dans leur élan, les aménageurs arasèrent hélas le grand lavoir ! Il faudra attendre 1998 pour que celui-ci soit reconstruit à l'identique et remis en eau.



1967, le grand lavoir est arasé.



2024, le grand lavoir a retrouvé sa place.



OFFLANGES (Jura) — Maison Delignette



OFFLANGES (Jura) - Grand Puits
26 mètres de profondeur

L'HISTOIRE DANS L'HISTOIRE

Constance I^{er} (250-306), plus connu sous le nom de Constance Chlore (qui signifie «le Pâle») est l'un des quatre empereurs romains de la Tétrarchie instaurée par Dioclétien. En 298, il vainquit d'importantes bandes d'Alamans qui avaient traversé le Rhin, pillé l'Est de la Gaule et fait le siège d'Andemantunnum (Langres). Il est possible qu'il fit venir des prisonniers Hamaves, peuple de Germanie, pour repeupler la région de Dole. Plusieurs villages du pourtour du Massif de la Serre pourraient d'ailleurs tirer leurs noms de personnalités germaniques (*Wuflenges* pour Offlanges). Au terme des migrations germaniques de la fin de l'Antiquité, les Burgondes s'établissent durablement dans le Centre-Est de la Gaule comme peuple fédéré de l'Empire romain d'Occident. Dès 534, le royaume des Burgondes est intégré à l'espace Mérovingien en tant que *Regnum Burgundorum* : le royaume de Bourgogne. Les Burgondes ont habité Offlanges aux V^e et VI^e siècles, comme en témoignent diverses sépultures découvertes dans les champs du village.

GRANDS VINS D'OFFLANGES : UNE RENAISSANCE ?

Les coteaux bien exposés se sont longtemps bien prêtés à la culture de la vigne. En 1825, 186 hectares étaient recensés et en 1878 le vignoble recouvrait près de 400 hectares. Le vin d'Offlanges était l'un des plus réputés du Jura. C'est alors que le phylloxéra l'anéantit presque totalement, privant la commune de sa principale ressource. Bien peu purent acheter des plants greffés et ceux qui poursuivirent avec des plants directs constatèrent rapidement un déclin de la qualité et des ventes. Les quelque cent-quarante exploitants agricoles s'orientèrent alors vers d'autres cultures. Il ne restait qu'à peine 3 hectares en vigne quand, avec quelques autres, André GUELLE relança la viticulture en plantant quelques nouveaux hectares en 1974. Aujourd'hui, avec onze hectares, le domaine de la Bougarde, sous la conduite de son petit-fils Maxime, fait revivre les grands vins d'Offlanges.

OFFFLANGE... SANS «S» !

En mairie se trouve un étendard en soie, souvenir d'Offlange (sans S), au temps de l'empire français. Enlevé par les Prussiens durant la guerre en 1870, il fut ramené en France en 1945 par Charles Boisseau qui l'avait découvert dans un grenier à Dessau en Saxe où il était prisonnier.

L'ÉGLISE DU XI^e, À CLOCHER COMTOIS

Offlanges dépendait de la prévôté de Montmirey-le-Château. Les familles de Rye, de Poitiers et de Choiseul y possédèrent successivement un vaste domaine aux côtés de terres appartenant à l'abbaye d'Acéy. Au début du XI^e siècle, une église existait déjà à Offlanges, village qui fut le chef-lieu d'une cure jusqu'au XV^e siècle. L'église actuelle fut édifiée en 1720 sur l'emplacement de l'ancienne. Elle a été restaurée entre 2000 et 2003. Son clocher typiquement comtois est couvert de cuivre étamé.

LE BISTROT DEVENU FOURNIL BIO

Le bistrot de Joseph Barbier, dernier cafetier, a baissé ses rideaux en 1966. En 1974, l'épicerie de Christiane Thabard, dernier commerce à Offlanges, ferme... Avant qu'Hélène et Frédéric Veuriot ne créent en 2023 un fournil Bio à leur domicile : «*Au fournil des Anges*».



GRAND'FONTAINE, JE BOIRAI DE TON EAU ?...

Des détails architecturaux remarquables.

Il ne subsiste plus aujourd'hui de la Grande Fontaine du XVIII^e siècle qu'une petite construction et des vestiges de bassins. Lavoier et abreuvoir ont certes disparu, mais l'édifice, situé à distance du village sur le versant sud, comporte encore une chambre de source carrée, voûtée en berceau, un fronton surmonte sa façade en pierre de taille, formée par un arc en plein cintre, à moulure concave et dont le profil est d'un quart de cercle (voûture dite «en cavet»).

Un patrimoine à restaurer pour éviter sa disparition. Au fil des ans, la végétation a peu à peu envahi ce patrimoine remarquable : il aurait bien besoin d'une restauration pour ne pas disparaître. Ce bâtiment situé sur un terrain privé est inscrit aux **Monuments Historiques** par arrêté du 27 mai 2008. Serre Vivante se félicite que la commune d'Offlanges ait entrepris des démarches afin de reprendre la Grand'Fontaine en son giron pour éviter sa lente disparition. **Solliciter l'aide de la Fondation du Patrimoine? Suggérer le mécénat d'entreprise du groupe Colas qui gère la carrière? Des solutions restent à trouver,** Serre Vivante se propose d'accompagner la municipalité pour rénover cet édifice.



Doline au carrefour d'Hèbes à Rochefort-sur-Nenon

ROCHEFORT-SUR-NENON

Quand de fortes pluies nous dévoilent les dessous du sol

Les sols gorgés de pluie de ces dernières semaines d'automne 2024 laissent apparaître des retenues d'eau inhabituelles par-ci par-là, toutes dans un creux, au bord d'un bois. La nature nous éclaire, là où l'homme néglige aujourd'hui d'étudier sol, sous-sol et réseau hydrologique... Ouvrons les yeux.

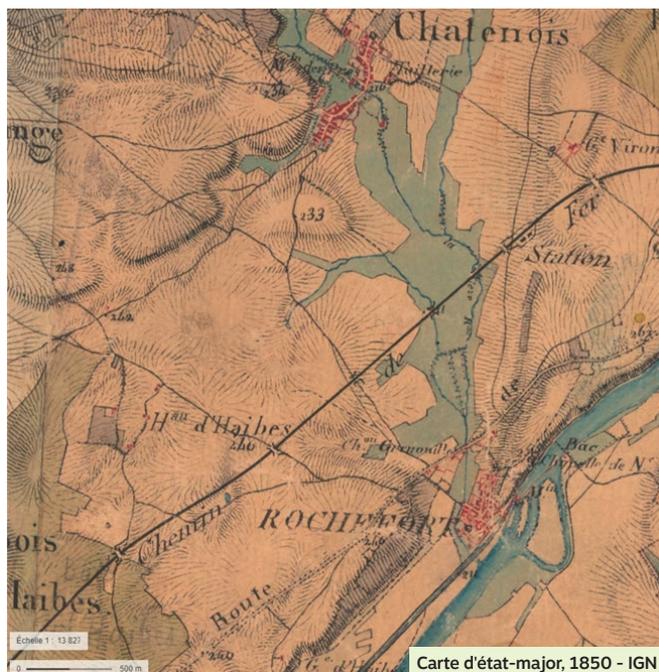
Ces retenues temporaires sont les témoins du sous-sol calcaire de cette région. L'eau de pluie a réussi son passage dans le massif calcaire en le dissolvant au fil du temps. La masse calcaire est devenue un gruyère pour regagner au plus bas le cours du Doubs. C'est le karst. Un milieu constitué de formes de surface (dolines, lapiaz, pertes...) et souterraines (grottes, gouffres...) résultant de la dissolution des roches calcaires principalement et associé à un régime hydrologique spécifique. La route D673 entre Orchamps et Dole parcourt ce genre de relief ondulé avec ces dolines, dépressions souvent à sec, parfois effondrées, dans les terrains la bordant. Celles qui conservent leur humidité deviennent des réserves de biodiversité. Les exploitants agricoles conservent ces particularités géologiques pour assurer le drainage naturel de leurs terrains.



Audelange, doline agricole encore préservée.

REMONTONS LE TEMPS POUR RETROUVER LA VALLÉE DE LA VÈZE JUSTE APRÈS L'APPARITION DU CHEMIN DE FER QUI ENJAMBE CETTE ZONE

Cette large vallée humide nord-sud, zone teintée en bleu sur la carte d'état-major de 1850 située entre le chemin de fer et le village, a été comblée par étapes successives en réduisant le champ d'expansion des crues de la rivière. Un premier remblai rive gauche donne naissance à une zone artisanale. La zone industrielle s'installe ensuite en rive droite, elle aussi remblayée jusqu'au pont de la D673. Un nouveau remblai accouche de la zone de loisirs et de sports. Ainsi la Vèze est canalisée dans la traversée du village. Pas tout à fait, il restait encore la berge



Carte d'état-major, 1850 - IGN

gauche à la sortie du pont de la D673 qui est en train d'être rehaussée au bénéfice d'un boulo-drome d'une quarantaine de pistes et d'autres activités de loisirs.

Le canal sera ainsi terminé, mais c'est sans compter les modifications climatiques et les projets nouveaux d'agrandissement de la zone industrielle occupant le fond de la vallée en amont. Il fallait s'élever pour occuper le plateau. La particularité géologique de cette zone karstique n'a que peu préoccupé les développeurs du projet. Mais les futurs occupants des zones d'activités commerciales ou industrielles n'étudient les particularités géologiques du sol qu'au moment de déclarations de dégâts des eaux à leur assurance !



Dole Épenottes, bassine de rétention pleine devant Bricomarché.

La zone commerciale des Épenottes à Dole a subi en 2024 plusieurs épisodes pluvieux sérieux avec des dégâts des eaux à la clé. Malgré la répétition d'événements toujours plus violents, les promoteurs n'apprennent guère de leurs erreurs, négligeant encore aujourd'hui d'étudier sol, sous-sol et réseaux hydrologiques avant de construire. Ils n'intègrent d'ailleurs pas plus dans leurs projets les avertissements des spécialistes annonçant l'accentuation des phénomènes météorologiques extrêmes que les enseignements du passé...

APRÈS LA VALLÉE, DE NOUVEAUX PROJETS POUR ARTIFICIALISER LE PLATEAU KARSTIQUE

Aujourd'hui le Grand-Dole modifie son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) à Rochefort-sur-Nenon pour étendre la zone industrielle jusque sur le plateau karstique, un espace parsemé de zones humides, véritable château d'eau rétenteur et ralentisseur naturel de la circulation des eaux. Lors du Conseil d'agglomération du 26 septembre 2024, les élus ont validé avec ces modifications un allègement de contraintes environnementales en dérogation à la loi. Notamment, une bande inconstructible de 75 m de large le long de l'axe routier, approche naturelle en entrée de ville, prévue dans la loi a été réduite dans l'étude, à 50 m, voire moins si besoin pour du stockage ou des parkings. De même, des zones classées comme zones humides ont été ignorées, aucune étude hydraulique globale n'a été réalisée malgré les aléas connus sur cette zone.



Au printemps par exemple, l'accès routier à la nouvelle base Intermarché perchée sur le plateau s'est affaissé, demandant un renforcement conséquent du soutènement et la circulation est depuis alternée.

Comment évacuer les eaux captées sur les surfaces aménagées ? L'enquête publique, à laquelle Serre-Vivante a contribué, a éclairé les commissaires enquêteurs. Dans le rapport final a été retenue, *a minima*, l'importance des zones humides et des dolines non repérées dans les études préalables. Sur ce plateau est prévue l'installation d'un nouveau rond-point pour distribuer la circulation sans utiliser celui existant dans la vallée. Cerise sur le gâteau, du côté du Doubs en bordure du plateau parsemé de dolines, en prolongement du lotissement situé à côté de l'EHPAD de Courcelles, est en projet la construction de 120 à 140 nouveaux pavillons, logements pour quelque 500 nouveaux habitants. Quid des équipements à créer pour accueillir les eaux usées à traiter dans le réseau de collecte et de transit vers Choisey, déjà largement surchargé ? Et tout particulièrement en période pluvieuse...



Rochefort-sur-Nenon, parcelle en zone humide échangée par Céréalia au profit du Grand Dole.

CADEAU EMPOISONNÉ, OU PAS ?

La nature déchaînée nous aide à observer des situations critiques. L'entreprise CERELIA agrandit aujourd'hui ses ateliers de fabrication sur un terrain qu'elle vient d'échanger avec le Grand Dole. La nouvelle propriété de l'agglomération, zone humide proche de la Vèze, s'allonge le long d'un merlon qui retient les eaux de ruissellement issues du plateau karstique. Lors des derniers orages, ce terrain devenait le fond du bassin de rétention appuyé sur le merlon existant, cette retenue d'eau débordant même sur la route d'accès à la Zone industrielle. D'urgence messieurs les élus de l'agglomération inscrivez cette parcelle dans le PLUi comme zone humide à « restaurer et préserver » !

Faudra-t-il attendre un événement tragique pour se rendre compte que l'on ne peut réaliser tout aménagement sans l'aide bienveillante de la nature ? Elle a modelé les reliefs, les paysages, utilisons-les en les respectant sans vouloir faire place nette trop vite...

Les épisodes qualifiés d'exceptionnels que nous connaissons aujourd'hui correspondent à ce que les scientifiques du climat nous annoncent depuis des années comme conséquences du changement climatique. Hélas, ils seront demain la norme, la hausse des températures mondiales attisant les phénomènes météorologiques extrêmes dévastateurs dans le monde entier, entraînant une spirale de répercussions sur les économies et les sociétés. À quand des actes enfin à la hauteur des ambitions affichées par l'Accord de Paris en adopté en 2015 ?

BRANS

Découvrir une partie peu connue du Massif de la serre

Le massif de la serre, zone classée Natura 2000, a cette particularité d'être le seul massif granitique du Jura sis dans un environnement de roches calcaires. Vestige, avec les Vosges et le Massif central, d'une immense chaîne montagneuse de l'ère primaire, la nature de son sol influe sur la végétation. D'où, par exemple, la présence de châtaigniers.



DÉPART (1) : Parking derrière l'église de Brans.

Contourner l'édifice (que l'on peut visiter) pour prendre la rue du bois à droite de la mairie. Emprunter sur 1 km cette petite rue goudronnée. Admirez le château inscrit au titre des Monuments historiques puis sortez du village et rejoignez au loin le massif de la Serre jusqu'à la fontaine « Bataillé » (2). Cette jolie fontaine-lavoir se distingue par son mur d'enceinte oblong et est surplombée de l'autre côté du chemin par une croix en calcaire. Celle-ci remplace une croix pattée, fichée dans sa meule d'arkose issue du massif de la Serre, et qui avait été mutilée.

À 150 m de la fontaine, tournez à gauche. Montez 1 km en sinuant sur cette piste blanche jusqu'à un virage en épingle (3).

Là, quittez la piste pour un sentier de terre en allant tout droit. Bien que de nombreuses sommières, pistes forestières rectilignes non empierrées, partent de part et d'autre, suivez naturellement le sentier droit devant pendant 1,3 km jusqu'à une patte d'oie où vous devez trouver les deux inscriptions « ACCA THERVAY » et le repère de coupe « 25 » (4).

Prenez à droite et montez progressivement sur 600 m jusqu'au panneau « Natura 2000 » (5). Vous êtes pratiquement au sommet de la crête du massif de la serre qui culmine à 392 m.



Au panneau, prenez à droite la piste en terre sur 1,8 km jusqu'à redescendre sur le ruisseau de la Vèze (6), puis tournez à droite en suivant le ruisseau. Il n'est pas rare de trouver des champignons à l'automne dans le bois voisin, dit bois du bolet. Après 2,5 km, rejoignez la fontaine Bataillé.

Rentrez à Brans, ou pique-niquez avant aux abords de la fontaine où des bancs sont à disposition...

Bonne balade !

Valérie et Philippe Louail



Le Conseil Municipal de Brans a décidé le 9 février 1847 de la construction de la fontaine de Bataillé, en même temps que celle du bourg. Il est probable qu'elles aient été réalisées par le même artisan, Monsieur Verrier de Moisse à partir des plans de l'architecte dolois Loubier. Elle succède sans doute à une fontaine très ancienne sur une source captée. Les pierres utilisées pour les murs et le magnifique pavage bordant le lavoir proviennent de la carrière locale du Routeau, les pierres taillées de Dole et Damparis. Vers 1990, les escaliers ont été dérobés. Une équipe de bénévoles est à l'origine de leur réfection, de celle du mur d'enceinte et du pavage rayonnant autour du puisard. L'accès au bassin se fait par une ouverture suffisamment étroite et quelques marches afin que le bétail ne puisse y accéder.



Durée : 2h30



Longueur : 10 km



Dénivelé positif cumulé : 180 m

Niveau : FACILE

DÉCHETS SUR LA PLACE PUBLIQUE

Les solutions en question

Notre perception des déchets a énormément évolué au fil du temps. Les industries naissantes au XIX^e siècle utilisent les excreta urbains comme matières premières. Les chiffons, récupérés par les chiffonniers, permettent l'essor des papeteries. Les vidangeurs récoltent les urines et les excréments déposés dans la rue, avec ceux des vaches et des chevaux qui y circulent.

Jusqu'au tournant du XX^e siècle, les matières organiques (épluchures, os, excréments...) sont considérées comme très utiles, notamment pour l'agriculture, où elles sont utilisées comme fertilisants.

UNE IDÉE HÉRITÉE DE LA MODERNITÉ INDUSTRIELLE

Le mot déchet, dérivé du verbe choir, désigne ce que l'on n'utilise pas dans la fabrication ou la transformation d'un objet, comme les chutes de tissu lors de la confection d'un vêtement. Avec la découverte d'un procédé d'extraction de la cellulose, on n'a plus besoin des chiffonniers pour le papier. L'arrivée des engrais industriels de synthèse crée une très vive concurrence face aux engrais urbains. Parce que les matières organiques des villes deviennent inutiles s'impose au XX^e siècle l'idée que l'on peut les abandonner à la nature. Le 24 novembre 1883, sous la III^e République, Eugène-René Poubelle, préfet de la Seine, impose aux Parisiens par souci d'hygiène l'usage de réceptacles pour l'enlèvement des ordures ménagères. Avec l'apparition des poubelles disparaissent les pratiques de synergie entre villes et campagnes. Naissent alors de grandes décharges, sources de pollutions et de dégradations, qui vont se développer en périphérie des villes. L'idée de « déchet » tel qu'on l'entend aujourd'hui naît de cet abandon. Le législateur en donnera une définition officielle en 1975, à savoir « *tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon* ». Si elle sanctionne les dépôts sauvages, la loi entérine le droit de jeter tout ce que l'on destine à l'abandon et nous laisse libres de décider ce qui est un déchet.

IL EST TEMPS DE CONSTRUIRE UN NOUVEAU RÉCIT

Jeter les déchets s'est hélas imposé comme une évidence. Les déchets sont devenus le symptôme de nos modes de consommation. Des objets jetables ont progressivement

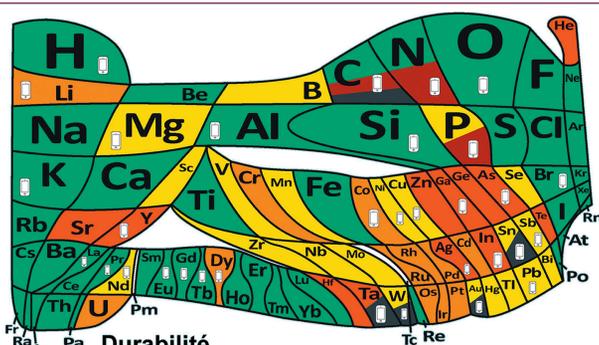
pris la place d'objets que l'on réparait, lavait ou recyclait. Le consumérisme a joué un rôle déterminant dans l'évolution de notre rapport aux objets, nous faisant entrer dans l'ère du tout jetable. Ces cinquante dernières années, la consommation des ressources naturelles et des matières premières par l'homme a été multipliée par dix. La croissance accélérée de la production de biens et d'équipements, alimentée par la croissance de la population, conduit à une exploitation exponentielle des ressources naturelles, avec son cortège de pollutions, de production de gaz à effet de serre et d'atteintes à la biodiversité. Depuis les années 2000, cette consommation de matières premières est tirée à la hausse par les économies émergentes comme la Chine ou l'Inde qui connaissent des transformations industrielles et urbaines nécessitant des quantités de fer, d'acier, de ciment, de terres, d'eau, d'énergie et de matériaux de construction sans précédent. Symétriquement, cette évolution s'est accompagnée d'une augmentation des volumes de déchets, plus de 90% de ces matériaux n'étant pas réutilisés. Au XIX^e siècle, un ménage produisait 500 grammes de déchets par jour et par habitant, aujourd'hui, on en est à 1,5 kg, soit 450 kg par an ! Alors que nous avons déjà franchi plusieurs limites planétaires, à l'échelle mondiale la consommation ne cesse d'augmenter, alors que nous consommons plus de ressources naturelles que la nature ne peut en renouveler, la population continue également à augmenter. Il y a urgence à reconsidérer ce droit à l'abandon aujourd'hui inscrit dans nos imaginaires, à sortir de la logique linéaire où les ressources naturelles sont extraites pour assurer la fabrication de biens destinés à être consommés, avant d'être jetés. La question se pose à l'amont de produire moins de déchets, il s'agit bien de consommer mieux et donc de consommer moins.

Fabrication des smartphones : des ressources sous tensions

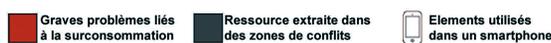
Un smartphone contient 31 éléments chimiques dont 6 présentent un risque de pénurie. Mais l'abondance est aussi à relativiser. Par exemple, le carbone (C) est ainsi vert dans le tableau ci-contre, car (trop) abondant dans l'atmosphère sous la forme de CO₂. Mais aussi rouge, car la surutilisation de carburants fossiles constitue une menace sérieuse pour la planète et gris en raison de l'extraction de pétrole et de gaz dans des zones de conflits.

Source : euechems.eu, les 90 éléments qui composent notre monde

Disponibilité

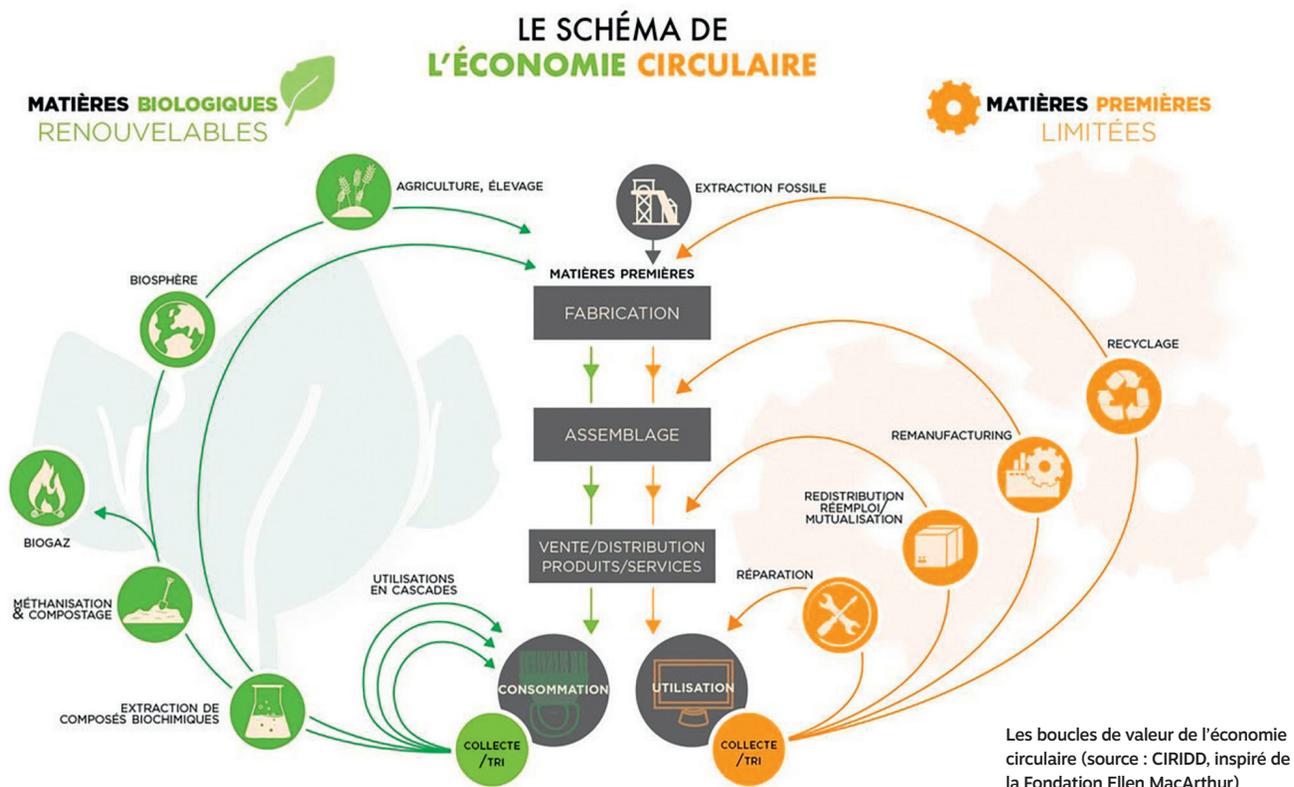


Durabilité



Du développement durable à l'économie circulaire

Le rapport Brundtland est un document historique dans lequel apparaît pour la première fois la notion de développement soutenable. Intitulé «Notre avenir à tous», ce texte de plus de 300 pages rédigé pour le compte des Nations Unies par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement présidée par la Norvégienne Gro Harlem Brundtland est une référence en matière de politiques environnementales. En 1992, il sert de base au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro où germe l'idée d'une croissance verte, associant l'environnement à la croissance économique des pays, au lieu de les opposer.



Utilisation en cascades ? Il s'agit de la diversification de la réutilisation d'un produit. Par exemple, les vêtements en coton sont réutilisés en tant que vêtements d'occasion, puis sous forme de fibres de rembourrage pour l'ameublement. Les fibres peuvent ensuite servir de laine de roche isolante avant d'être rendues sans danger à la biosphère.

UN NOUVEAU PARADIGME POUR UN MONDE SOUTENABLE : DÉCOUPLER LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DE L'ÉPUISEMENT DES RESSOURCES NATURELLES

En 2015, l'Europe se dote d'un plan de 54 mesures pour passer d'un modèle linéaire à un modèle circulaire de croissance durable. En France, le concept d'Économie circulaire apparaît dans la loi sur la transition énergétique de 2015, et il est définitivement popularisé avec la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Préservation des ressources, de notre environnement, de notre santé, permettre le développement économique et industriel des territoires, réduire les déchets et le gaspillage : l'économie circulaire est un modèle économique qui vise à répondre à de très nombreux enjeux.



L'équivalent de **2,9 planètes**

serait nécessaire si tout le monde vivait comme les Français.

Le problème va s'aggraver car :

- ▶ il y aura **2,5 milliards d'habitants supplémentaires en 2025**
- ▶ la consommation de matières premières va doubler si on ne change rien

L'économie circulaire propose de passer d'une société du tout jetable, basée sur une économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) qui a atteint ses limites, à un modèle économique circulaire plus soutenable. Les enjeux sont à la fois environnementaux, économiques et sociaux. Il s'agit à tous les stades du cycle de vie des produits d'augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et de diminuer l'impact sur l'environnement tout en permettant le bien-être des individus. Elle pose les questions d'éthique, de responsabilité, de partage, de solidarité, de coopération ou encore de mutualisation. Elle pose aussi les questions de la place du progrès technologique qui, s'il participe à la solution, ne saurait être la seule réponse aux défis à traiter. Au contraire, la sobriété, l'efficacité et la substitution dans l'utilisation des ressources forment les premiers piliers de l'économie circulaire.

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, UN CONCEPT ORIENTÉ VERS LA PRATIQUE

L'économie circulaire s'appuie sur des champs scientifiques établis (éco-conception, écologie industrielle, analyse des cycles de vie, analyse des flux de matière, etc.). Elle promeut la recherche de solutions concrètes, techniques et/ou organisationnelles, impliquant l'ensemble des acteurs socio-économiques.

La déclinaison de l'économie circulaire en trois domaines et sept piliers répartis le long de la chaîne de valeur résulte donc de la volonté de faciliter l'appropriation du concept par les acteurs intervenant à chaque étape du cycle de vie d'un produit.



Les sept piliers de l'économie circulaire (source : Infographie ADEME)

OBJECTIF : FAIRE PLUS ET MIEUX AVEC MOINS

Moins d'extraction de matières premières

Certaines ressources sont déjà menacées de pénurie ! C'est le cas de nombreux métaux : cuivre, argent, zinc, nickel... Cette raréfaction entraîne une volatilité et une hausse des prix des matières premières, mais aussi des risques d'instabilité, de tensions, voire de conflits géopolitiques. Par ailleurs, la préservation de la biodiversité nécessite de stopper l'artificialisation des sols et de réduire considérablement l'empreinte des industries extractives.

Nouvelles pratiques des producteurs

- L'écoconception : on conçoit les produits pour limiter leurs impacts sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie.
- L'écologie industrielle et territoriale : on mutualise l'utilisation des ressources (eau, énergie...) et des services (transport, lieux de travail...); par exemple, les déchets d'une activité peuvent devenir une matière première pour une autre.
- L'économie de la fonctionnalité : on vend l'usage des biens plutôt que les biens eux-mêmes.

Nouveaux comportements des consommateurs

- Consommer moins, privilégier les produits avec un label environnemental. Penser collaboratif en mutualisant entre particuliers : prêt, location, échange...
- Utiliser durablement : on entretient et répare les objets pour les garder plus longtemps

Moins de déchets et plus de valorisation

- Bien trier ses déchets : on permet aux centres de traitement de récupérer des matières qui serviront à fabriquer de nouveaux objets. Le recyclage des déchets ne suffira pas ! Recycler consomme de l'énergie (transport, process industriels...) et les déchets ne sont pas tous recyclables, et quand ils le sont, ce n'est pas à l'infini. Par conséquent, il est indispensable d'en produire moins.

DES BÉNÉFICES POUR TOUS

Des emplois créés localement : déjà 3 % des emplois sont liés à l'économie circulaire en France et de nouveaux métiers voient le jour. Avec de nouvelles formes d'activités, liées à l'économie sociale et solidaire, le lien social est renforcé et de nouvelles pratiques collaboratives émergent : ateliers de réparation, troc, location, partage...

Pascal Blain

En savoir +

- <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/leconomie-circulaire>
 - <https://www.vie-publique.fr/loi/268681-loi-10-fevrier-2020-lutte-contre-le-gaspillage-et-economie-circulaire>
 - <http://serre.vivante.free.fr/docs/58consommer-responsable.pdf>
 - <https://quefairedemesdechets.ademe.fr>
- Réseau Vrac & Réemploi : <https://vracetreemploi.com/trouver-mon-commerce>



BIODÉCHETS : Jura Nord et Grand Dole «doivent mieux faire»

Grand Besançon, Dijon, Alsace... des syndicats de gestion des déchets voisins se sont retroussés les manches pour respecter la loi «anti-gaspillage pour une économie circulaire» entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024, visant à trier les biodéchets à la source. Sur Grand Dole et Jura Nord : on en est où?

BIODÉCHETS, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Au sens de la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire¹, déchets verts (tontes de pelouse, fauchage, feuilles mortes...) et déchets alimentaires (restes de repas...) composent les biodéchets.² L'obligation de tri à la source s'applique désormais « à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales. » et tous les biodéchets, qu'ils soient produits par des gros producteurs (entreprises), des équipements (cantines...) ou des ménages, doivent donc être triés avant mélange avec d'autres déchets.

UNE RÉGLEMENTATION POUR L'INSTANT TRÈS PARTIELLEMENT APPLIQUÉE SUR NOS TERRITOIRES

La vente de composteurs individuels à un tarif modéré subsiste pour les zones pavillonnaires et une mini-expérimentation bien tardive de 8 bornes de collectes en apport volontaire est en place au centre-ville de Dole. Mais quid de l'ensemble des habitats collectifs qui selon l'INSEE représentent 34,1 % des habitations dans le Jura (en 2021)? La loi AGECE affirme que c'est aux collectivités de proposer des solutions aux citoyens, pour écarter un maximum de déchets humides des poubelles grises. En 2026 ont lieu les élections municipales : faisons connaître cette obligation à nos futurs élus !

POURQUOI TRIER LES BIODÉCHETS EST-IL PLUS QU'URGENT ?

Ne pas trier est une série de non-sens : une véritable mine d'or de ferments (compost, biogaz...) vient alourdir considérablement le tout-venant ; des déchets constitués d'eau pour l'essentiel se retrouvent alors à être déplacés sur de longues distances avant d'être brûlés par l'incinérateur départemental ; au lieu d'être compostés et réutilisés localement, des norias de camions acheminent ces tonnes de biodéchets jusqu'au SYDOM de Lons-le-Saunier...

✍ Janette Deville et Jean-Claude Lambert

S'inspirer des retours d'expérience voisins ? Un exemple parmi d'autres : le SMICTOM d'Alsace Centrale

Acteur engagé dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, le syndicat alsacien (qui regroupe 90 communes, 6 communautés de communes, 132000 habitants) a mis en place un ensemble d'actions afin de réduire les déchets produits par habitant ainsi que de maximiser leur valorisation. Il promeut le compostage des déchets de cuisine et de jardin, solution très efficace pour réduire ses déchets. En effet, 40 % du contenu d'une poubelle peut être valorisé en compost et participer à la bonne santé des sols, renforcer ainsi ce formidable piège à carbone. Nicolas Pierrot, directeur, affirme désormais la volonté du syndicat de collecter et trier les biodéchets : «en 2018, il y avait encore dans notre poubelle grise beaucoup trop de biodéchets, qui, compostés ou méthanisés, pouvaient faire revivre les sols et nourrir une boucle vertueuse d'économie circulaire, jusqu'à la production de fruits & légumes». Les habitants ont vu qu'ils allaient participer à produire de l'énergie localement, à relancer des cultures localement : ça a donné du sens.

- **Dotation de kits biodéchets** : bio seau ajouré et sac kraft : les usagers déposent leur sac dans une borne de biodéchets ensuite collectée.
- **Communication** : en porte-à-porte aux habitants des logements collectifs; presse et radios locales pour les habitats pavillonnaires.
- **Bénéfices** : dans tous les secteurs des communautés de communes : pédagogie du tri chez les scolaires, relance du tri des emballages, travail sur l'alimentation dans les cantines...
- **Maîtrise des coûts** : la collecte et le traitement des biodéchets coûtent moins cher que la collecte et le traitement des déchets incinérés (moins de trajets; optimisations financières...).

Deux conseils donnés par le SMICTOM : le premier est de ne pas lésiner sur les moyens en communication et en lavage des bacs, car il est primordial de donner envie aux habitants de participer — se rattraper par la suite est très difficile. Le deuxième est bien sûr de s'inspirer d'autres territoires et d'adapter la solution localement !

Vidéo : «Sur notre territoire rural, la bonne solution était l'apport volontaire» (<https://www.youtube.com/watch?v=Ev2jLEEmIoM>)

1- <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-anti-gaspillage-economie-circulaire>

2- Source : article L. 541-1-1 du code de l'environnement https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042176087



NOS (TROP) CHÈRES ORDURES

Toujours trop volumineuses...

À domicile, différents compteurs pour l'eau, l'électricité, le gaz, le téléphone-internet nous renseignent sur nos consommations... mais rien de semblable concernant les ordures ménagères. Le seul repère visible est la poubelle associée au passage hebdomadaire du camion qui libère du trop-plein.

Et pourtant nous recevons tous une facture pour les services de collecte et de traitement de nos ordures ménagères. Qui donc se permet-il de transformer nos ordures en facture ? Un document souvent bien difficile à déchiffrer et qui surtout ne donne aucune possibilité de faire baisser la note ! On a beau pourtant suivre tous les conseils donnés par les médias ou les associations locales... mais rien n'y fait.

ESSAYONS D'Y VOIR PLUS CLAIR : TEOM VERSUS REOM

Comme tout habitant d'une commune, la loi nous oblige à participer au service public d'élimination des ordures ménagères auquel la commune adhère. Généralement ce service est confié au groupement de communes auquel la commune appartient. Les maires, élus de ce groupement décident ensemble du mode de financement du service : soit une taxe, soit une redevance. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est calculée sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties. La valeur locative cadastrale qui sert d'assiette à cette taxe correspond au loyer annuel que la propriété pourrait produire si elle était louée. Cette dernière est revalorisée chaque année, en particulier pour tenir compte de la hausse des prix à la consommation. La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) quant à elle est due par l'occupant du logement. Son montant est calculé à partir de variables diverses : nombre de personnes, quantité ou volume de débris traités...

DES CHOIX DIFFÉRENTS AU GRAND DOLE ET À JURA NORD

Si les élus de la communauté de communes Jura-Nord ont choisi la redevance à la personne, ceux de l'agglomération du Grand Dole ont retenu la taxe d'enlèvement des ordures ménagères adossée à la taxe foncière, augmentée de frais de gestion. De fait, les habitants de nos villages, bien que voisins, peuvent ne pas payer le même tarif pour l'enlèvement de leurs ordures. Et ce même si celles-ci sont collectées par le même camion du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de la zone de Dole qui les regroupe à Brevans. Cela représente quelque 86 989 habitants pour 125 communes ! Elles sont ensuite envoyées par la route au centre de traitement du Syndicat Départemental de traitement des Ordures Ménagères (SYDOM) du Jura à Lons-le-Saunier pour tri, incinération ou enfouissement. Localement, une fois les bons gestes de tri appliqués, ainsi qu'une baisse significative du volume des déchets résiduels dans le bac gris, comment agir pour faire cette fois diminuer la facture ?

UNE «INCITATION» QUI MODIFIE LE RAPPORT DES USAGERS À LEUR SERVICE PUBLIC

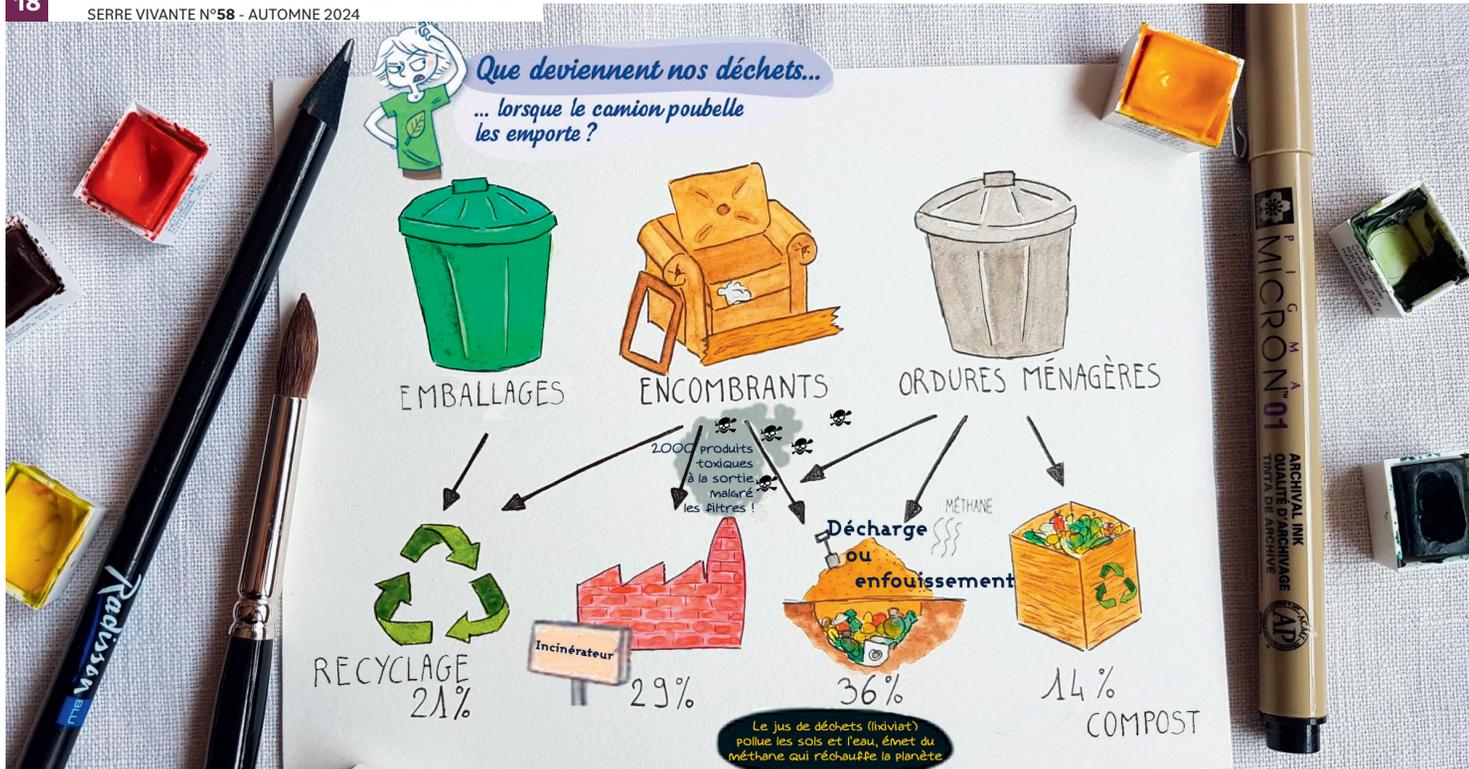
La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 prévoit qu'en 2025, 25 millions de Français devraient être responsabilisés par une tarification incitative des déchets, contre seulement 8 millions d'habitants qui en bénéficient déjà à l'heure actuelle. Il s'agit d'un mode de facturation dans lequel une partie du service payé par l'utilisateur est indexé sur la quantité de déchets produite (mesurée en masse, volume, nombre de levées, etc.). La redevance incitative est plus juste puisque l'utilisateur qui fait des efforts paie moins que celui qui n'en fait pas. De nombreuses études attestent des résultats probants de cette tarification pour la réduction à la source, l'amélioration des taux de collecte des déchets recyclables, la meilleure captation en déchèterie, et surtout la forte baisse des ordures ménagères résiduelles à incinérer ou mettre en décharge. Appliquée depuis 11 ans chez nos voisins de Grand Besançon Métropole, la redevance incitative a permis une baisse de 39 % des ordures ménagères résiduelles et la fermeture de l'un des deux fours de l'incinérateur. Couplée à la gestion séparée des biodéchets et à un programme ambitieux de prévention, un tel système de tarification est un levier majeur pour la mise en place d'une stratégie locale tendant vers le zéro déchet.



2014, quand nos bacs furent pucés

Autour du massif de la Serre, il y a 10 ans, les élus du moment avaient engagé le passage à la redevance incitative avec une aide financière de l'ADEME. Tous nos bacs, gris ou bleu/jaune, ont alors été identifiés par une puce et un code barre. Encore aujourd'hui, ce dispositif peut permettre à chacun de connaître sa production de déchets au fil du temps, et ce depuis 2014 ! Comment faire ? En bas de la page d'accueil du site du Sictom (<https://www.sictomdole.fr>) cliquez tout simplement sur le bandeau vert ECOCITO et suivez les instructions pour créer votre compte...

Jean-Claude Lambert



ZÉRO DÉCHET : Réduire, réduire, réduire !

Nos modes de production et de consommation prélèvent plus de ressources que ce que la planète peut renouveler : l'humanité présente et future est alors en difficulté. En réaction à ces modes de vie qui sont sources de déchets polluants même lorsque ceux-ci sont correctement collectés, un mouvement Zéro Déchet s'est développé depuis 2006 : (re)découvrons la démarche.

COCORICO! UNE FRANÇAISE À L'ORIGINE DU MOUVEMENT

Américaine depuis maintenant de nombreuses années, Béa Johnson a fondé aux U.S.A. le mouvement Zéro Déchet. Elle publie en 2015 « Zéro Déchet, 100 astuces pour alléger sa vie », best-seller international, qui a popularisé le mouvement Zéro Déchet.

UN DÉCHET : «CE DONT ON SE DÉFAIT»

En France, le déchet est défini comme « toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se débarrasser »¹ Aujourd'hui, **deux déchets sur trois finissent en fumée ou dans un trou!** Pour Bénédicte Moret² de la Famille (Presque) Zéro Déchet, il est temps d'opérer un changement de paradigme pour s'attaquer à ces deux problématiques : nos modes de production et de consommation. Chaque année en France, 17,5 millions de tonnes sont encore envoyées en décharge, et près de 12,6 millions de tonnes sont incinérées (https://librairie.ademe.fr/ged/5555/dechets_chiffrescles_essentiel2020_010696.pdf).

COMMENT ET POURQUOI EMBRASSER LE MODE DE VIE ZÉRO DÉCHET ?

Cette démarche écologique s'inscrit parfaitement dans le contexte actuel, centré sur la lutte contre la pollution et la réduction des émissions. En optant pour ce mode de vie, chacun peut apporter sa pierre à l'édifice et ainsi contribuer à la préservation de la planète à travers des gestes simples. Outre son aspect éthique,

la tendance zéro déchet a l'avantage d'apporter mille autres bénéfices au quotidien de ceux qui l'adoptent. À l'ère du « 6^e continent » de plastiques, des PFAS (alkyls perfluorés et polyfluorés) polluants éternels⁴, de l'effondrement de la biodiversité (la surexploitation des ressources est une des 5 causes majeures de l'érosion), de choix économiques à l'origine des dérèglements socio-climatiques majeurs (modèle fondé sur les énergies fossiles; forêts vierges détruites pour des champs de palmiers ou pour du pétrole, réparation de pistes d'avion plutôt que de lignes de train...), il est urgent de réduire drastiquement nos déchets, chacun peut agir à son échelle et changer profondément nos modes de vie et de consommation.

Le zéro déchet pour contribuer à la réduction de la pollution

Opter pour le zéro déchet, c'est avant tout faire le choix d'un mode de consommation respectueux de l'environnement en faisant l'effort de limiter sa production individuelle de déchets. Acheter un produit à l'emballage ou au contenant jetable en se persuadant qu'il peut être recyclé en fin de vie ne suffit pas. Par exemple, saviez-vous que seulement 7 % emballages et bouteilles en plastique une fois jetés à la poubelle sont véritablement recyclés? L'essentiel atterrit inmanquablement dans les décharges à ciel ouvert ou finit égaré dans l'océan amplifiant la pollution marine. Le mieux reste donc de consommer, dans la mesure du possible, des produits qui se passent d'emballage ou de contenant jetable, tels que ceux vendus en vrac. De même, plutôt que de boire de l'eau embouteillée, autant privilégier l'eau du robinet.

Le zéro déchet pour prendre soin de ses économies

Le mode de vie zéro déchet est une invitation indirecte à simplifier sa vie pour optimiser son bien-être. Dans la pratique, le zéro déchet amène à se questionner sur le moindre achat effectué dans le but d'éradiquer les consommations superflues. L'idée est de se retrouver avec l'essentiel et le minimum nécessaire. Cette manière de faire permet, sur le long terme, de réaliser des économies conséquentes. En soi, plutôt que de sauter sur le moindre article vestimentaire en promo sous prétexte qu'il est bradé, le mode de vie zéro déchet invite à réfléchir sur la nécessité d'ajouter une énième pièce à sa garde-robe. Il s'agit de privilégier des produits réutilisables, durables et, dans l'idéal, issus du commerce équitable.

Le zéro déchet pour prendre soin de sa santé

En plus de contribuer à la préservation de l'environnement, le zéro déchet se veut également un moyen efficace de prendre soin de sa santé. Cela passe par des choix de produits plus réfléchis. Dans le concept du zéro déchet, les produits bio sont à privilégier aux aliments industriels et aux autres plats prêts à consommer. Ce mode de vie invite également à prioriser le fait-maison autant que possible, tant dans l'alimentation qu'en termes de cosmétique, notamment pour éviter l'exposition à des substances chimiques douteuses.

COMMENT ? LES 5 + 1 PILIERS DE LA DÉMARCHE ZÉRO DÉCHET



REFUSER les produits et les services qui génèrent des déchets inutiles ou toxiques : changer pour un fournisseur d'énergie 100 % issue de sources renouvelables, de producteurs locaux et équitables, comme Enercoop par exemple, prendre le train plutôt que l'avion, acheter en vrac, du biodégradable plutôt que des produits emballés (oricultis en métal au lieu de cotons-tiges papier), refuser les promotions agressives (fast fashion, black friday)... La lutte contre les traitements polluants, le développement de produits bio font partie du « refus » des déchets.



RÉDUIRE notre quantité de produits consommés : remplacer convecteurs électriques par pompes à chaleur et panneaux photovoltaïques, privilégier le vrac et les produits durables même pour les collectivités (couverts lavables dans les cantines), choisir lampes LED et piles rechargeables, apporter ses contenants, conserver avec Bee-Wrap et lactofermentation, réparer et se former dans des Fablab...



RÉUTILISER les objets aussi longtemps que possible : privilégier le réemploi plutôt que le recyclage : louer, prêter une voiture plutôt qu'en acheter une, donner à une recyclerie ou vendre des objets inutilisés (tondeuses, appareils ménagers...) plutôt que de les jeter, acheter une gourde plutôt qu'une bouteille d'eau, un filtre à eau type Berkey plutôt que des bouteilles d'eau en plastique ; demander à sa commune de mettre en place le service d'un lavage collectif des couches bébé réutilisables, moins coûteuses que les couches jetables (voir l'ASCOMADE : <https://ascomade.org>), privilégier la consigne (bouteilles en verre).



RECYCLER les déchets lorsque les biens ne peuvent pas être réutilisés. Encore une fois, le tri à la source est prioritaire dans une démarche zéro déchet car le taux de recyclage n'est que de 21 % ! ça veut dire que nous jetons dans notre bac jaune 4 produits sur 5 qui ne sont pas recyclables ! ... Formation des enfants au tri fin dès les plus petites classes, développement d'initiatives comme Interfringues...



RENDRE À LA TERRE les déchets organiques : compost, mulching, broyer sur place les déchets de jardin, haies sèches... Les collectivités se doivent de mettre en place une véritable politique de gestion des déchets verts, politique inscrite dans la loi.

Nous ajoutons aujourd'hui :



Faire RAYONNER la démarche Zéro Déchet : mettre en place des leviers incitatifs, tels qu'une fiscalité locale et nationale des modulations de prix des produits, pousser nos élus à restreindre ou taxer les produits suremballés, jetables ou à usage unique, à participer au projet « Territoires » (porté par l'association Zéro Waste France), réaliser du lobbying citoyen et économique à destination des entreprises, des collectivités, mais aussi des citoyens.ne.s, afin d'encourager compostage, tri fin notamment chez les plus jeunes ; sanctionner les traitements polluants par des politiques efficaces de prévention, la fiscalité écologique étant avant tout un vecteur d'action.

Janette Deville

Des initiatives locales à développer

- ▶ **«Passiflore : je réduis mes déchets».** Le 2 décembre 2008 avait lieu la première pesée à Dole, qui deviendrait quotidienne, de cette opération pilotée par Serre Vivante. Le Grand Dole, Jura Nature Environnement (JNE) ont soutenu la démarche. Pendant 1 an, 30 foyers-témoins volontaires vont régulièrement peser leurs déchets. Les «Passifloriens» finissent par montrer qu'il est possible de diminuer le poids de sa poubelle en adoptant quelques gestes simples tels que composter, réduire les emballages plastiques... Au bout du compte c'est -28,7 % de déchets!¹ 13 ans après, il serait intéressant de connaître comment ces «graines» citoyennes ont germé!
- ▶ **Le «bon déchet au bon endroit».** Guy Saillard, président du Sydom, Syndicat de traitement des Ordures Ménagères du Jura, explique dans *Le Progrès* du 15/09/2024 que *«La seule ombre au tableau [des efforts réalisés par les opérateurs collecteurs] est la dégradation du tri à la source»*, en concluant que *«Nous devons arriver à ce que le bon déchet soit déposé au bon endroit.»*
- ▶ **Marpain, un composteur partagé à disposition.** Depuis le 29 janvier 2024, les habitants de ce village disposent d'un composteur communal (place des Tilleuls). Une affichette indique les gestes à pratiquer. Le terreau obtenu sera utilisé pour le fleurissement de la commune. Joindre l'utile à l'agréable!

1. Légifrance : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042176087/2023-10-09 - 2. Les Zenfants presque zéro déchet, ze mission, Jérémie Pichon et Bénédicte Moret, 2016. - 3. <https://infopfas.com/2024/08/pollution-aux-pfas-par-ville> - 4. <http://serre.vivante.free.fr/passiflore>

L'envers du décor...

Issus du mirage de la surconsommation,
Les voilà, ces déchets plastiques.

Depuis bientôt un siècle,
Ils sont en train de coloniser la planète.
Des versants de l'Himalaya
Aux sables chauds du Sahara,
Des vastes plaines nourricières
Aux plus lointains océans.

Les voilà, ces déchets plastiques.

Ils sont là, tapis à manger la vie
Au fil de l'air, au gré du temps,
Inutiles et de toc,
Visibles ou non, ils s'incrument partout.
Ils assèchent la mer,
Ils assoiffent la terre.

Les voilà, ces déchets plastiques.

Voyageurs clandestins,
Voyageurs magiciens,
Ils sont de toutes formes,
S'étendent à l'horizon,
Se perlent dans le creux des vagues,
Leurs présences médusent les poissons
Qui souvent n'en reviennent pas,
Et dans ce monde en voie de silence,
Chassent les derniers oiseaux
Qui bientôt n'auront plus qu'à se taire.

Les voilà, ces déchets plastiques.

Matières inertes diaboliques,
Matières à réflexion.
Encore un coup dur pour la biodiversité !



Illustration : Augustine Michel



TRÈFLE DES PRÉS

Trifolium Pratense

Le trèfle des prés ne sert pas que lorsqu'il a quatre feuilles pour vous porter chance !

Nous allons dans un premier temps donner quelques clés de reconnaissance botanique. Puis nous nous intéresserons à la fois à son usage culinaire et également à ses propriétés médicinales.

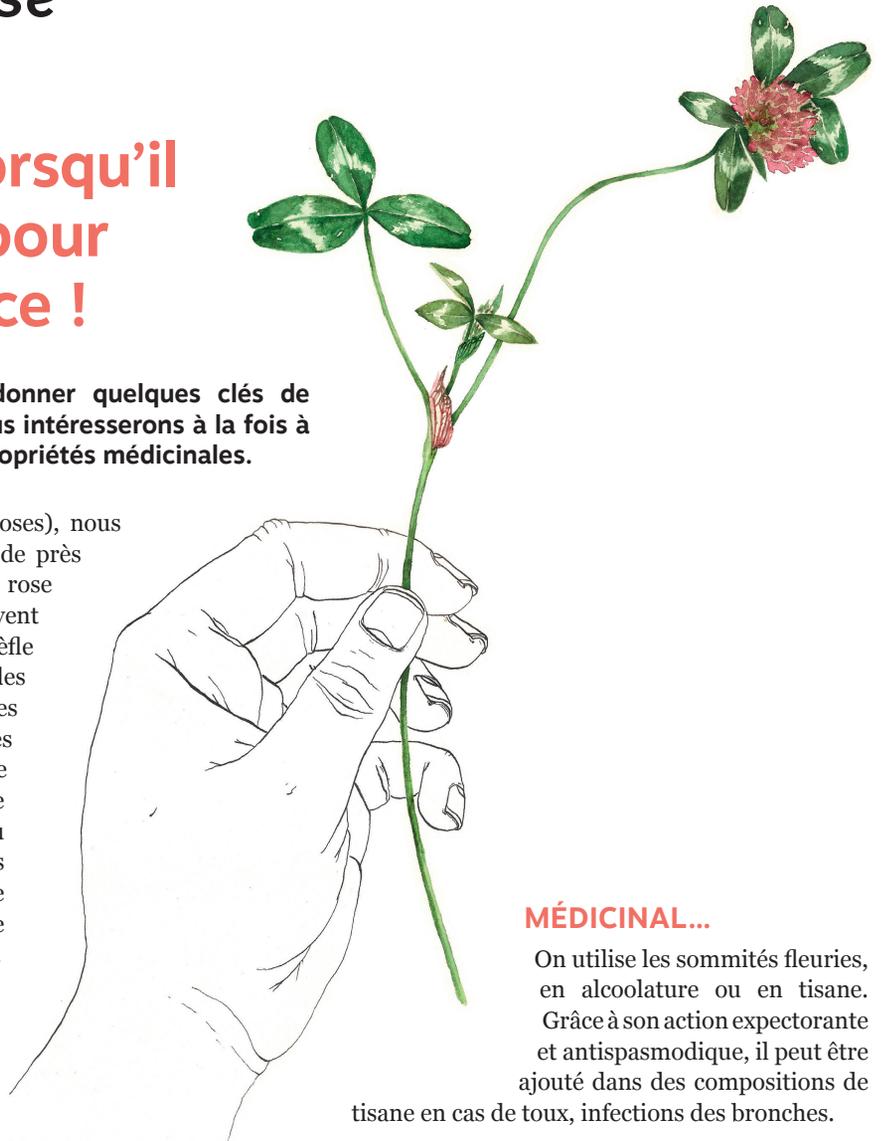
Le trèfle des prés (trèfle aux inflorescences roses), nous sommes un grand nombre à l'avoir déjà vu, de près ou de loin. C'est une plante herbacée, d'un rose soutenu. Ses trois folioles sont elliptiques, souvent marquées d'une bande pâle en forme de V. Le trèfle des prés appartient à la famille du petit pois : les fabacées, famille aussi appelée légumineuses ou papilionacées, l'une des plus importantes familles de plantes à fleurs, la troisième par le nombre d'espèces. Nous pouvons le différencier d'un autre trèfle, le trèfle blanc ou le trèfle rampant : ce dernier porte des folioles (ensemble de petites feuilles formant une feuille composée) aux bords dentés, tandis que le bord des folioles du trèfle rose sont lisses. Nous pouvons observer cette plante basse dans les prairies, les pâturages, les chemins. Pour des usages culinaires, médicinaux, les zones de pâturages ne sont pas recommandées, car elles peuvent contenir parfois la trace de produits chimiques. Il faudra de préférence, se tourner vers les prairies sauvages.

LA RÉCOLTE...

On cueille les têtes entièrement fleuries, avec le moins de fleurs brunes, fanées possibles. Le trèfle peut être récolté durant tout l'été, par temps chaud et sec pour faciliter le séchage. Pour conserver la couleur de cette plante, il faudra la faire sécher impérativement à l'abri de la lumière, au sec.

COMESTIBLE : FLEURS ET FEUILLES SE CONSOMMENT

Les fleurs peuvent agrémenter, crues, les salades. Les jeunes folioles peuvent être consommées crues ou cuites, dans les soupes. Utilisé largement comme plante fourragère, le trèfle demeure peu exploité pour l'alimentation humaine. Et pourtant, il contient un grand nombre de minéraux et de protéines. C'est une plante riche en calcium, magnésium, phosphore, potassium, oligo-éléments et en vitamines C, B, E et K. Il a également une action dépurative reconnue, car il débarrasse le sang des diverses toxines accumulées dans l'organisme.



MÉDICINAL...

On utilise les sommités fleuries, en alcoolature ou en tisane. Grâce à son action expectorante et antispasmodique, il peut être ajouté dans des compositions de tisane en cas de toux, infections des bronches.

Le trèfle est une plante compagne lors du passage de la ménopause, il peut atténuer certains de ses symptômes (bouffées de chaleur, les fatigues...). Nous expliquons cela par sa teneur en isoflavones, substances chimiques naturelles présentes en quantités significatives dans les légumineuses de la famille des phytoœstrogènes. Ces substances végétales sont proches des œstrogènes, hormones féminines, et peuvent donc participer au rééquilibrage de la balance hormonale.

Attention, le trèfle est contre-indiqué pour les femmes enceintes et celles qui allaitent en raison de ses mêmes composés aux propriétés œstrogéniques.

Le trèfle des prés comme bien d'autres plantes ne fait pas toujours bon ménage avec les médicaments. Pour éviter des interactions médicamenteuses indésirables, en cas de traitement il est donc recommandé d'informer son médecin et son pharmacien de l'utilisation de produits naturels.

LES MILIEUX OUVERTS DE LA SERRE, pelouses et prairies du site Natura 2000

Agir pour protéger l'un des écosystèmes les plus menacés

Très majoritairement forestier, le Massif de la Serre est également constitué de nombreux milieux ouverts, certains font partie du périmètre de protection désigné au titre de Natura 2000. C'est dans ce cadre qu'une mise à jour de la cartographie de ces habitats a été réalisée en 2023. Le porté à connaissance des études réalisées sur le site Natura 2000 a pour objectif de mieux faire connaître les enjeux du massif de la Serre auprès du grand public.



Toute une chaîne alimentaire dépend de ces végétations de pelouses et prairies à flore diversifiée : des insectes pollinisateurs aux oiseaux des champs.

DIVERSITÉ FLORISTIQUE DES HERBAGES DU MASSIF DE LA SERRE

Le pourtour du massif de la Serre offre une diversité de terrains marneux, calcaires, argileux acides ou encore alluviaux, à la topographie douce, mais contrastée. Ces biotopes permettent l'expression de différents terroirs floristiques. On recense 15 types de prairies (formation végétale herbacée, dominée par des graminées en associations avec des plantes à fleurs dont les légumineuses) et pelouses (formation végétale plus ou moins rase, avec une faible productivité) différentes dans le territoire, qui abritent près de 450 espèces de plantes. Les prairies à flore diversifiée et sa trame de haies et de vergers sont le support majeur de la biodiversité locale.

CARTOGRAPHIE DES MILIEUX OUVERTS

À chaque milieu correspond un niveau d'intérêt : communautaire ou prioritaire à l'échelle européenne, ou d'intérêt régional. Ce niveau d'intérêt est caractérisé par la rareté et la fragilité de ces habitats.

Les habitats agropastoraux (utilisés pour l'élevage) communautaires ou prioritaires correspondent à 25% (213 hectares) de la trame agropastorale du site Natura 2000. Ces surfaces sont dominées par un habitat nommé «Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésophiles (conditions moyennes d'humidité/sécheresse), mésotrophiques (moyennement riche en nutriments) et basophiles (sur sol basique, alcalin)».

L'écosystème « prairie » est reconnu à l'échelle mondiale comme étant l'un des plus menacés, car n'existant plus à l'état naturel. L'élevage a en effet remplacé depuis des siècles les grands troupeaux d'herbivores. Certaines prairies sont très anciennes et leur diversité pourrait être liée à cette ancienneté.



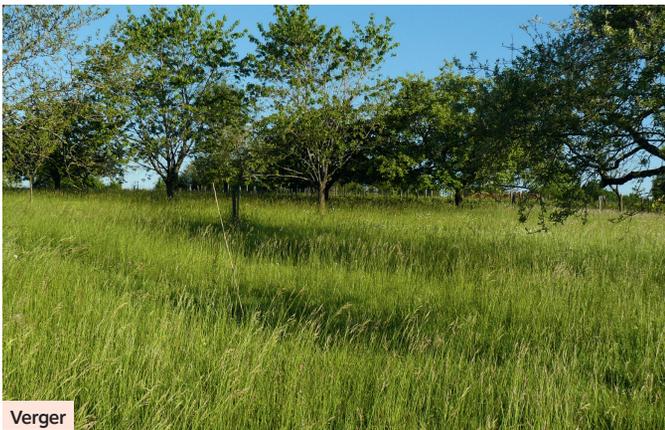
Prairie

Depuis les années 1960, l'Europe a perdu 7 millions d'hectares de prairie permanente (ni semées ni retournées depuis au moins 10 ans), soit 30 % de leur surface d'alors. Parallèlement les scientifiques s'accordent sur le constat d'une disparition progressive et continue des végétations à flore diversifiée dans le parcellaire agricole. Celle-ci est principalement liée à l'augmentation généralisée de la fertilité des sols. En cause, l'usage accru de fertilisants auxquels s'ajoutent des dépôts conséquents d'azote atmosphérique (jusqu'à 30 unités d'azote/ha/an).



Pelouses

Les habitats de pelouses calcicoles représentent près de 35 ha au total, réparties en un réseau de petites surfaces. Abrutant des espèces végétales et animales adaptées à des conditions arides, les pelouses calcicoles sont des puits de biodiversité majeurs.



Verger

Les villages du pourtour du Massif de la Serre présentent encore de nombreux vergers et petits prés arborés entretenus par des particuliers. Ces parcelles ont un véritable intérêt écologique, notamment pour l'avifaune. Certaines d'entre-elles accueillent une flore remarquable, notamment des orchidées, devenues rares dans le parcellaire agricole.

ATOUTS AGRONOMIQUES ET ÉCOLOGIQUES DES PRAIRIES À FLORE DIVERSIFIÉE

Souplesse d'exploitation. Lors d'épisodes météorologiques défavorables, les prairies à flore diversifiée conservent leur valeur alimentaire sur des périodes longues : mélange de plantes précoces et tardives, équilibre graminées (plantes en épi) et dicotylédones (plantes à fleurs).

Foins appétents. L'appétence des plantes détermine la quantité de fourrage que le troupeau consomme volontairement. Les herbages diversifiés et hétérogènes sont bien consommés et occasionnent peu de refus.

Santé humaine et animale. La diversité des familles botaniques apporte un panel de métabolites secondaires (huiles essentielles, tanins, de polyphénols, d'antioxydants...), un intérêt pour la santé animale. Par ailleurs, il est aujourd'hui démontré que la viande des bovins pâturant des herbages diversifiés présente des propriétés beaucoup plus favorables à la santé humaine que celle des bovins en système maïs-tourteaux.

Biodiversité. Les prairies fournissent un habitat privilégié pour un cortège floristique spécifique de ces milieux. De nombreuses espèces d'insectes ou d'oiseaux sont également entièrement dépendant de ces systèmes herbagers pour une partie ou la totalité de leur cycle de vie.

Stockage de carbone. Le processus de photosynthèse permet d'accumuler le carbone dans les tissus végétaux. Une fois morts, ces végétaux se transforment en matière organique, le carbone est donc transféré dans le sol. Les surfaces toujours en herbe permettent donc de stocker plus durablement le carbone.

DES PRATIQUES AGRICOLES FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ



Le lien entre les pratiques d'élevage et la diversité des prairies est majeur

La conduite des prairies de fauche à flore diversifiée relève d'un subtil équilibre entre une fertilisation modérée, mais suffisante pour assurer la production et l'entretien de la fertilité du sol, et des dates de fauches relativement tardives. C'est ainsi que l'on obtient la meilleure expression des cortèges floristiques du terroir.

L'avancée des dates de fauche est reconnue pour améliorer la qualité du fourrage (énergie, protéine). Cependant, une avancée trop importante (début mai) et systématique des dates de fauche est préjudiciable aux espèces tardives et à la diversité floristique.

Les pratiques agropastorales sont déterminantes dans la physionomie des prairies. La limite est ici très nette, à gauche, une prairie strictement pâturée et à droite, une prairie fauchée et pâturée.

RECONNAÎTRE UNE PRAIRIE DIVERSIFIÉE EN UN COUP D'ŒIL «DU BLANC, DU JAUNE, DU ROSE ET DU BLEU»

Indicateurs simples de prairies à flore diversifiée

Présence de la **Saxifrage granulée**



Présence de **graminées à feuilles fines (fétuques...)**



Présence de la **Marguerite commune et/ou de la centaurée**



Tapis herbacé **vert jaune, hétérogène**



Indicateurs simples de prairies à flore peu diversifiée

Abondance du **Pissenlit**



Abondance de **grandes ombellifères à fleurs blanches : Anthriscus (cocude), Berces**



Présence de **grands Rumex (patiences, oseilles)**



Tapis herbacé **vert foncé, terne**



Extrait de *Le Hénaff et al, 2017, Guide de reconnaissance des prairies de l'AOP Fin Gras du Mézenc.*

LES ACTIONS NATURA 2000

Dans le cadre de la démarche Natura 2000, des aides financières peuvent être apportées aux exploitants voulant réduire leur impact environnemental. Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont un dispositif à l'échelle nationale qui se décline en différentes actions possibles en contrepartie d'une indemnisation.

Sur les prairies du massif de la Serre, les mesures de protection des espèces sont les plus recherchées, elles consistent à limiter la fertilisation et faucher plus tardivement en saison (plus la fauche est tardive, plus l'indemnisation est élevée) afin de préserver la faune et la flore spécifique de ces milieux.

Document d'objectif (DOCOB)

Pour chaque site Natura 2000, un document d'objectifs (DOCOB) est réalisé. L'objectif de ce document est d'identifier les enjeux, les objectifs et les mesures à mettre en place sur le site, en concertation avec les acteurs du territoire, sur une période d'environ 10 ans. Le DOCOB du Massif de la Serre est en cours de révision et sera finalisé courant 2025.

✂ Rémi Collaud (Collaud Expertises Écologiques) et Salomé Jégat (Communauté d'agglomération du Grand Dole)

Réalisation de l'étude : COLLAUD Rémi - Collaud Expertises écologiques, 2023.

Pour plus d'informations ou obtenir l'étude complète :

📍 Service environnement de la communauté d'agglomération du Grand Dole

Place de l'Europe, 39100 Dole

✉ environnement@grand-dole.fr

☎ 03.70.58.40.10



COFINANÇÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Les scientifiques sont unanimes : le réchauffement climatique, dont l'être humain est responsable, est un problème majeur posé à l'humanité toute entière. Et la crise s'aggrave. Les émissions mondiales de gaz à effet de serre ne cessent d'augmenter et l'année 2024 sera probablement la plus chaude jamais enregistrée.

IL EST TEMPS DE CHANGER DE MODÈLE

La Terre se réchauffe. Les calottes glaciaires fondent. Les catastrophes climatiques se font plus fréquentes, plus intenses. Les écosystèmes sont menacés et les réfugiés climatiques déjà une réalité. Il est temps de changer de modèle de société, nos habitudes de consommation, de privilégier une économie plus locale et les circuits courts, et d'apporter des réponses plus concrètes aux inégalités pour aller vers plus de sobriété. Cela implique en particulier de faire évoluer nos politiques de transport pour mettre en cohérence nos modes de déplacement avec un monde vivable. L'Accord de Paris, signé par 196 pays lors de la COP21 de 2015, vise à contenir le réchauffement à 1,5 °C. De nombreuses solutions sont portées par des scientifiques ou des ONG auprès des gouvernements et du grand public et la diminution du trafic aérien fait partie de celles-ci. Le transport aérien est vraisemblablement responsable de 7% de l'empreinte carbone de la France. Un simple vol émet tellement de CO₂ par passager qu'il peut annihiler les efforts qu'un individu réalise au quotidien pour réduire son empreinte environnementale.

L'AVION VERT RESTE À TERRE



Nous ne sommes pas contre les innovations technologiques, mais nous dénonçons avec fermeté la faiblesse des mesures qui

ont été prises jusqu'à aujourd'hui pour réduire le trafic aérien, et l'obsession du gouvernement pour l'avion vert comme solution miracle pour endiguer les émissions carbone du secteur. Si la perspective d'un avion « vert » a été mise au cœur du discours public du gouvernement et des dirigeants de la filière aéronautique ces derniers mois, elle reste lointaine, hypothétique et insuffisante pour permettre au transport aérien de rester sur une trajectoire compatible avec les objectifs de l'accord de Paris. Parce que l'aviation et la croissance incontrôlée du trafic aérien sont une menace pour le climat, face à l'urgence et à la nécessaire réduction des émissions de gaz à effet de serre, il faut réduire le trafic aérien et fermer les aéroports non indispensables.

L'ÉTAT DOIT PRENDRE SA PART DE RESPONSABILITÉ

Éviter de monter dans un avion est l'une des actions les plus efficaces que l'on peut faire à son échelle pour lutter contre le réchauffement climatique. Mais la responsabilité de limiter les voyages en avion ne doit pas reposer seulement sur les gestes individuels. Le gouvernement doit faciliter cette transition et permettre à tout le monde de voyager responsable, en mettant un terme aux privilèges qu'il accorde au secteur aérien, comme l'absence de taxe sur le kérosène ou la TVA réduite, ou encore en plafonnant les décollages dans les principaux aéroports, par exemple. La taxation de l'aviation permettrait d'investir dans des alternatives plus écologiques, comme le train, pour les rendre plus accessibles à tous.



DOLE-TAUAUX, L'AÉROPORT DE TROP

L'aéroport fait l'objet depuis son transfert par l'État au département du Jura en 2007 de multiples débats et controverses, qui amènent à douter sérieusement de la légalité des soutiens à un équipement qui ne remplit pas de missions de service public. Les lignes directrices de 2014 sur les aides d'État dans le secteur aérien prévoyaient que les soutiens aux aéroports non rentables soient supprimés après avril 2024. Si un sursis jusqu'en 2027 a été acté du fait de la pandémie de Covid-19, il reste nécessaire de les rendre conformes aux objectifs du pacte vert car elles ne répondent pas au besoin d'atténuer l'impact climatique et environnemental de l'aérien.

Suite aux dégradations de la piste constatées dès 2018, on a découvert que cette dernière n'était pas conforme aux prescriptions de sécurité. Il y a donc aujourd'hui nécessité de la refaire dans sa totalité. Le montant des travaux est estimé à 7500 000 €. L'État, cédant finalement aux demandes répétées du Département, annonce le versement de 2 000 000 €, alors même que le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté a retiré la plateforme du schéma régional aéroportuaire.

C'est pourquoi, aux côtés de FNE BFC, fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement, l'association Serre Vivante a formulé un recours contre cette subvention. Parallèlement, les départements de Saône et Loire, de Côte d'Or, la Métropole de Dijon et l'agglomération du Grand Dole envisagent au travers d'une convention pluriannuelle de financer le fonctionnement de la plateforme afin de développer les vols commerciaux, feignant d'ignorer que la loi attribue la compétence mobilités à la région. Là aussi les ONG environnementales ont immédiatement réagi pour inviter les élus à réexaminer le dossier et à abroger leurs délibérations.

Nous avons besoin de tous pour rester mobilisés !

Une **PÉTITION** adressée aux élus locaux, les invite à renoncer à un projet anachronique. Une souscription publique est ouverte afin de mobiliser les fonds nécessaires à l'action juridique. Le lien pour soutenir :

👉 <https://www.helloasso.com/associations/serre-vivante/formulaires/1>



Vers une nouvelle branche de la Sécurité sociale ?

Plus que jamais, le contexte social et politique nous oblige à inventer des futurs désirables pour montrer qu'un avenir meilleur est possible. Alors que nous vivons une double crise, agricole et alimentaire, la proposition d'une Sécurité sociale de l'alimentation prend de l'ampleur en France et apparaît comme une voie pour renouer avec le progrès social.

UN SYSTÈME ALIMENTAIRE MORTIFÈRE

Le secteur agricole est certainement celui qui a connu les plus grandes transformations depuis la Seconde Guerre mondiale. L'arrivée des tracteurs et de la chimie a bouleversé l'agriculture française qui est devenue productrice de denrées massifiées et standardisées pour l'agro-industrie et la grande distribution. Depuis 1970, le nombre d'exploitations agricoles a été divisé par 4 et l'emploi dans l'agriculture a été divisé par 3,5 en France métropolitaine¹. Cela a permis de libérer de la main-d'œuvre pour l'industrie puis les services, de produire des aliments « bon marché » et surtout de générer des profits considérables en amont (matériel et intrants) et en aval (transformation et distribution) des filières agro-alimentaires. Cependant ces bouleversements ont eu des conséquences désastreuses :

- **Sur les agriculteurs eux-mêmes qui sont le plus souvent victimes** (et non coupables) **dans ce système** : 18 % des agriculteurs vivent sous le seuil de pauvreté en 2018² et la profession est celle qui connaît le plus haut taux de suicide³.
- **Sur la santé et les écosystèmes** : 17 % de personnes en situation d'obésité en 2020 (multiplication par 2 depuis 1997)⁴, +160 % de diabétiques en 20 ans, 30 % des populations d'oiseaux des champs ont disparu en 15 ans, 437 captages d'eau potable ont été abandonnés entre 2010 et 2021 en raison des nitrates et pesticides en France⁵.

Malgré des impacts négatifs considérables, le système alimentaire bénéficie de 48 milliards d'euros par an de soutiens publics. À cela s'ajoutent 19 milliards d'euros par an de dépenses pour compenser les impacts négatifs, sans compter les pertes inestimables telles que la perte de biodiversité, la dégradation des sols, etc.



Extrait de la BD «Encore des patates ?! Pour une Sécurité sociale de l'alimentation». Dessins de Claire Robert.



Des alternatives existent, mais elles restent des niches économiques réservées à une petite partie de la population et ne permettent pas de réaliser la nécessaire bifurcation de notre système alimentaire. Les surfaces en agriculture biologique dépassent tout juste les 10 % en France⁶ et nous observons déjà des difficultés à écouler la production. Par ailleurs, le très inspirant modèle des AMAP ne rassemble que 1% des Français environ.

Notre système alimentaire est coûteux, dégrade la santé et les écosystèmes et ne permet même pas de nourrir la population. En France, puissance agricole et l'un des pays les plus riches du monde, 2 à 4 millions de personnes bénéficient de l'aide alimentaire chaque année⁷. Ces chiffres effrayants sont pourtant bien réels et n'épargnent aucun territoire. En 2021, le Jura comptait 15000 bénéficiaires de l'aide alimentaire⁸ soit 5,8% de la population. Face à l'augmentation du coût de la vie (logement et énergie notamment), les personnes à petits budgets sont contraintes de réduire le montant qu'elles allouent à l'alimentation. Ce triste constat est d'autant plus vrai depuis la crise sanitaire et la crise inflationniste. Ainsi, 43% des Français déclaraient rencontrer des difficultés pour consommer des fruits et légumes frais tous les jours en 2023 (+14 points par rapport à 2020)⁹ et 16% déclaraient qu'il leur arrivait de ne pas avoir assez à manger au sein de leur foyer fin 2022 (+6 points par rapport à avril 2021)¹⁰.

Pour sortir de ces constats accablants et démocratiser les alternatives vertueuses, il faudra des propositions politiques ambitieuses.

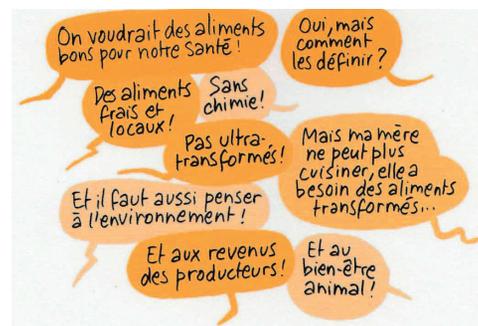
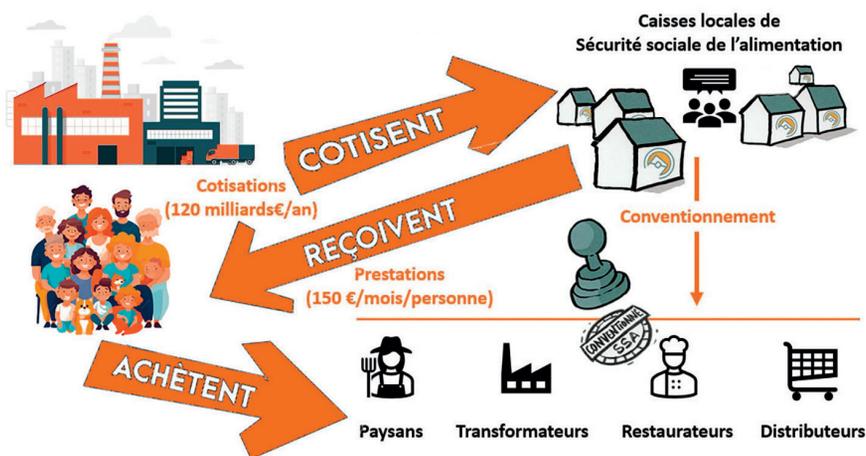


Schéma du fonctionnement de la Sécurité sociale de l'alimentation.

LA SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION, UNE UTOPIE CONCRÈTE

La Sécurité sociale de l'alimentation permet un changement radical dans la manière d'aborder les politiques agricoles et alimentaires en s'intéressant à la demande - définir nos besoins et redonner du pouvoir d'achat alimentaire - plutôt qu'à l'offre (installer des producteurs vertueux en espérant qu'ils trouveront des débouchés). À la manière de ce qui a été fait pour la santé avec la Sécurité sociale, le *Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation*, propose une nouvelle branche de la Sécurité sociale dédiée à l'alimentation¹¹ et fondée sur 3 piliers :

- **Universalité** : 150€ crédités sur la carte vitale de chaque personne, quels que soient ses moyens et son âge, et dédiés à des dépenses alimentaires.
- **Conventionnement démocratique** : mécanisme permettant d'assurer une orientation par les citoyens de la production agricole et alimentaire par une élaboration démocratique des types de produits et des critères de qualité auxquels nous aspirons avoir accès. Les 150€ pourront être dépensés auprès d'acteurs conventionnés sur la base de leurs pratiques convenant aux cahiers des charges proposés ou d'un engagement dans une transition de système de production.
- **Financement par la cotisation** : 150€ par personne et par mois, enfants compris, représentent un budget annuel de 120 milliards d'euros, soit 8% de la valeur ajoutée produite en France, qui seraient financés par des cotisations sociales.

Avec un tel mécanisme, dont le montant (150€) peut évoluer en fonction du contexte (inflation), le droit à l'alimentation serait assuré pour toutes et tous et les alternatives vertueuses pourraient se généraliser grâce à des débouchés garantis.

La précarité alimentaire, qui touche 22% de la population, est éradiquée, les 5,5 millions de Français bénéficiaires de l'aide alimentaire n'ont plus à l'être.

De nombreuses dynamiques locales se sont lancées pour mener des actions qui se rapprochent de la Sécurité sociale de l'alimentation. Les expérimentations de Montpellier¹², Bordeaux¹³, Lyon¹⁴ ou encore en milieu rural comme à Cadenet¹⁵ ont fait parler d'elles récemment. Dans le Jura et les départements voisins, plusieurs collectifs se sont créés pour explorer cette question à Poligny, Arbois, Lons-le-Saunier, Besançon ou encore Bourg-en-Bresse. Sur le secteur de Dole et plus largement du Nord du Jura, une dynamique émerge.

Après une série de soirées ciné-débat débutée fin 2023 qui ont permis de belles rencontres, les fondations sont posées pour initier un projet collectif. Toutes ces dynamiques permettent de faire connaître la Sécurité sociale de l'alimentation, de la rendre concrète et désirable auprès du plus grand nombre et d'affiner son fonctionnement.

Une sortie de crise par un changement radical de paradigme et par le progrès social est possible ! À nous de jouer et d'être à la hauteur du moment que nous vivons !

Collectif dolois pour une sécurité Sociale de l'Alimentation

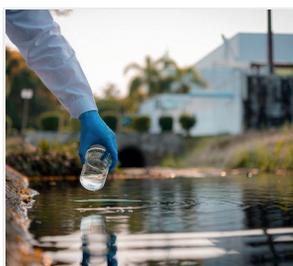
1. Recensements agricoles 1970, 1979, 1988, 2000, 2010 et 2020
2. Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5434584#titre-bloc-4>
3. MSA : <https://statistiques.msa.fr/wp-content/uploads/2021/09/Infostat-suicide-2021.pdf>
4. Inserm : <https://presse.inserm.fr/obesite-et-surpoids-pres-dun-francais-sur-deux-concerne-etat-des-lieux-prevention-et-solutions-therapeutiques/66542>
5. Étude « L'injuste prix de notre alimentation » : <http://serre.vivante.free.fr/docs/58CoutsCaches.pdf>
6. Agence bio : <https://www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles/observatoire-de-la-production-bio>
7. Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6466177#onglet-2>
8. Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6455960>
9. Baromètre pauvreté et précarité : <https://www.secourspopulaire.fr/barometre-17-ipsos-secours-populaire-observatoire-pauvrete-precarite-2023>
10. CREDOC : <https://www.credoc.fr/publications/en-forte-hausse-la-precarite-alimentaire-sajoute-a-dautres-fragilites>
11. Site Internet du Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation : <https://securite-sociale-alimentation.org>
12. Montpellier : <https://tav-montpellier.xyz/?Experimentation>
13. Bordeaux : <https://caisse-alimentaire-ssa-gironde.fr/?PagePrincipale>
14. Lyon : <https://tav-lyon.xyz/?D%C3%A9mocratiealimentaire8>
15. Cadenet : <https://lareleveetlapeste.fr/a-cadenet-une-association-experimente-une-securite-sociale-de-lalimentation>

BRÈVES ENVIRONNEMENTALES

MOINS, C'EST MIEUX
Ensemble, réduisons nos emballages

Partie intégrante de notre quotidien : ils protègent et prolongent la durée de conservation de nos produits, facilitent leur transport, leur stockage... Les emballages peuvent parfois sembler disproportionnés. Les efforts à mener sont nombreux, et la collaboration de tous les acteurs est essentielle. Un dispositif en ligne permet à tous les consommateurs de signaler facilement les emballages qui leur paraissent excessifs ou à améliorer : un emballage trop grand, trop épais, trop lourd, un produit suremballé, des accessoires inutiles... Les entreprises accompagnées de Citeo se mobilisent activement pour une production plus responsable. Le questionnaire est simple et rapide. Identifiez les problèmes rencontrés et vos contributions seront analysées puis partagées dans le but de mettre en œuvre des actions d'éco-conception et ainsi réduire l'impact environnemental.

🔗 <https://www.citeo.com/signalez-nous-des-emballages-a-ameliorer>


SAINT-VIT, DES POLLUANTS ÉTERNELS DANS L'EAU POTABLE
Des analyses d'eau potable à l'échelle de l'UE révèlent la présence de TFA, dans 94 % des échantillons

Alarmé par les niveaux élevés de contamination par l'acide trifluoroacétique (TFA) dans les masses d'eau européennes, le réseau «Pesticide Action Network» (PAN Europe) a fait analyser 55 échantillons d'eau potable, eau du robinet et eaux minérales, provenant de 11 pays de l'UE. Le TFA est issu de la dégradation des pesticides PFAS (environ 12 % des substances actives des pesticides de synthèse autorisés dans l'Union européenne sont des PFAS). Seulement 6 % des échantillons d'eau du robinet étaient exempts de TFA et 12 des 19 échantillons d'eau minérale et d'eau de source inclus dans le programme d'étude étaient contaminés par le TFA. Entre la mi-avril et début juin 2024, chacune des 44 radios locales de France Bleu a réalisé deux prélèvements en fonction de son bassin de population, mais aussi de lieux déjà identifiés par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (Anses). Sur 89 échantillons d'eau du robinet, 43 % contiennent des PFAS. 27 échantillons révèlent des PFAS interdites ou classées comme cancérigènes, dont cinq à des niveaux préoccupants : à Auxerre, Lille, Saint-Jean-de-Losne, Saint-Vit et Déols (Indre-36). L'absence de normes de qualité pour les eaux souterraines ou les eaux de surface et l'absence de limite pour le TFA dans l'eau potable ont conduit à une contamination chimique généralisée qui est passée inaperçue. Avec la mise à jour des normes de pollution de l'eau cela pourrait changer. La directive européenne sur l'eau potable prévoit de contrôler vingt PFAS à partir de 2026. Mais, pour l'heure, le TFA n'en fait pas partie. Un seuil sanitaire a été fixé à 500 ng/l pour la somme de toutes les PFAS. Si le TFA était intégré à cette liste, ce seuil serait dépassé pour la moitié des échantillons d'eau du robinet prélevés par PAN Europe, et la rendrait donc impropre à la consommation. Nous avons droit à une eau saine : les pesticides PFAS devraient être interdits aujourd'hui pour garantir que nous puissions continuer à boire notre eau en toute sécurité dans un avenir proche !

🔗 <http://serre.vivante.free.fr/docs/58tfa.pdf>


L'EAU EN BOUTEILLE DOIT RENDRE DES COMPTES
Un tiers au moins des eaux en bouteille vendues en France ont subi des traitements non autorisés.

On parle de milliards de bouteilles frauduleuses qui n'avaient plus rien d'une eau minérale naturelle ou de source, mais bel et bien vendues comme telles. Dans cette affaire de fraude massive, le Procureur d'Épinal en charge du dossier a proposé une Convention judiciaire d'intérêt public, une transaction financière qui aurait permis à Nestlé de s'en sortir en payant une simple amende, mettant ainsi fin à toute possibilité de procès. Il est inadmissible que Nestlé puisse tromper des millions de personnes et s'en sorte avec un simple chèque, en toute impunité ! L'ONG Foodwatch veut un procès et des sanctions exemplaires : il y a eu filtrations illégales, car il y avait contaminations, notamment aux matières fécales, la fraude est massive à l'échelle internationale, puisque ces eaux, notamment Perrier, sont exportées vers le monde entier. Le groupe Sources Alma qui se cache derrière l'eau la plus vendue en France, la Cristaline, a ajouté du sulfate de fer, interdit, pour se débarrasser de l'arsenic sur ses sites de St-Yorre et Vichy Célestins... depuis les années 80. Elle a aussi, sans jamais en informer les consommateurs, ajouté du gaz carbonique dans son eau «d'exception» Chateldon soi-disant «naturellement gazeuse» depuis au moins 2008. Les scientifiques estiment qu'entre 10 et 78 % des eaux en bouteille contiennent des contaminants : microplastiques, phtalates ou bisphénol A, tous connus pour nuire à notre santé. Autant de produits toxiques qui proviennent directement du plastique des bouteilles. Aujourd'hui, un million de bouteilles d'eau en plastique sont vendues chaque minute dans le monde. La production de plastique a un impact direct et profond sur notre santé, ainsi que des coûts environnementaux, climatiques et sociaux importants. Ainsi, les processus d'extraction des matières premières et de fabrication des bouteilles en plastique contribuent de manière significative aux émissions de gaz à effet de serre. Et une fois leur eau consommée, seulement 9 % sont recyclées. Ces bouteilles comptent pour 12 % de tous les déchets plastiques et se hissent au deuxième rang des polluants les plus courants dans nos océans.

🔗 www.foodwatch.org/fr et <https://www.undp.org/fr/popping-the-bottle>


UN VILLAGE DE L'EAU SOUS LE SIGNE DE LA CONVERGENCE DES LUTTES
Du 16 au 21 juillet, la commune de Melle (Deux Sèvres-79) est devenue pendant quelques
jours le QG de militants contre l'accaparement de l'eau de toute l'Europe.

Avec des débats et des formations autour du partage de l'eau, la sécurité sociale alimentaire, la lutte contre la montée de l'extrême-droite ou encore la lutte contre des projets routiers et la relance du nucléaire, le Village de l'Eau a réuni 7000 personnes dans une atmosphère chaleureuse et coopérative. Sylvain Griffault, maire de Melle, estime que «c'est aussi le rôle des communes d'offrir des espaces démocratiques de débats, d'échanges et de construction d'un militantisme efficace». Malgré une présence policière colossale, la mobilisation des anti-bassines en Poitou-Charentes, 16 mois après le rassemblement de Sainte-Soline, c'est terminé par deux manif'actions à Migné-Auxances près de Poitiers, pour visibiliser les entreprises et les méga-coopératives agro-industrielles qui poussent les projets de bassines, et à La Rochelle où le terminal agro-industriel du port de La Pallice a été bloqué dès 6 heures avant d'être évacué par les CRS en fin de matinée. À la croisée des importations de soja et des exportations de céréales, des flux de pesticides et d'engrais chimiques, le port symbolise le dernier maillon de la chaîne du système-bassines.

🔗 <https://www.bassinesnonmerci.fr>



NUTRI-SCORE, DE MEILLEURS CHOIX POUR LA SANTÉ

Une nouvelle étude de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) réalisée sur le Nutri-Score enfonce le clou : la consommation d'aliments moins bien classés au Nutri-Score est associée à un risque accru de maladies cardiovasculaires.

L'évolution du Nutri-Score, logo qui permet au consommateur d'évaluer rapidement la qualité nutritionnelle globale des produits en magasin, est le fruit du travail d'un comité scientifique regroupant plusieurs pays, permettent de mieux différencier les produits d'une même famille. Il est vrai que des produits laitiers avec ajout de sucre apparaissent comme moins bien notés qu'ils ne l'étaient auparavant, et Danone annonce en septembre vouloir supprimer le logo de ses yaourts à boire et boissons végétales. La bonne direction aurait été à la place de revoir la composition de ces produits pour les conformer au nouveau Nutri-Score. Le Nutri-Score représente l'un des meilleurs moyens de lutter contre les produits de mauvaise qualité nutritionnelle et les pouvoirs publics en France comme en Europe devraient le rendre obligatoire sur les emballages.

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt>



2024, L'ETE LE PLUS CHAUD JAMAIS ENREGISTRÉ SUR TERRE

La litanie des records s'enchaîne.

Malgré une impression d'été maussade en France, la saison estivale 2024 a battu tous les records à l'échelle mondiale, avec des températures moyennes en juin, juillet et août les plus élevées jamais mesurées, détrônant l'été 2023, déjà bouillant, a annoncé vendredi 6 septembre le service européen Copernicus sur le changement climatique. Faut-il rappeler que seule la diminution des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle planétaire pourrait stabiliser le climat et que les principaux responsables de cette crise climatique sont les compagnies pétro-gazières ? L'été 2024 a été marqué par une série d'événements climatiques extrêmes qui nous rappellent l'urgence d'agir pour protéger notre planète. Partout dans le monde, la crise climatique s'intensifie, laissant derrière elle des communautés dévastées et des écosystèmes en péril. Il y a urgence à limiter les émissions de CO2 et à s'adapter aux conséquences de la crise climatique, ce qui implique d'accroître massivement les financements en faveur du climat. Cet enjeu éminemment délicat sera au cœur de la prochaine conférence mondiale sur le climat, la COP29, en novembre, à Bakou, la capitale de l'Azerbaïdjan. La sortie des énergies fossiles est possible si on décide d'investir résolument dans les alternatives comme les énergies renouvelables, la sobriété et l'efficacité énergétique. Il est urgent d'empêcher les majors pétro-gazières de poursuivre l'expansion de leur business délétère et de les faire payer.

<https://www.greenpeace.fr/petition-fin-ere-petrole-gaz-climat>



VERTVOLT, UN LABEL POUR CHOISIR SON ÉLECTRICITÉ

De nombreuses offres s'affichent vertes

Si les offres d'électricité verte représentent aujourd'hui en France 70 % des offres d'électricité, toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provienne en réalité d'énergies renouvelables comme le terme «vert» pourrait le laisser penser. Certains fournisseurs s'approvisionnent en électricité d'origine nucléaire ou fossile, mais sont autorisés à qualifier leur offre de verte grâce à l'achat à bas coûts auprès de producteurs d'énergies renouvelables de «certificats de Garanties d'Origine». Pour simplifier le choix des ménages et leur apporter davantage de transparence, l'ADEME a élaboré «VertVolt», un label essentiel pour distinguer les vraies offres vertes, garantissant une électricité produite en France à partir d'énergies renouvelables.

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt>



IMPENSABLE : NOUVELLE CONCESSION PÉTROLIÈRE EN FRANCE

Le gouvernement a approuvé de nouveaux forages en Seine-et-Marne.

La société Bridge Énergies exploite depuis 2012 une concession à Nonville, près de la forêt de Fontainebleau. À trois reprises, en 2017, 2019 et 2020, elle s'est vu refuser d'étendre sa concession aux communes voisines, grâce à la mobilisation d'Environnement Bocage Gâtinais, des élus, de la population et de la régie Eau de Paris qui s'inquiétait des risques de pollution de l'eau potable distribuée aux habitants locaux et à quelques 300000 Parisiens. Hélas, le 27 décembre 2023 l'autorisation accordée à Bridge Énergies de multiplier par cinq la superficie de sa concession a été ratifiée par le gouvernement. Après les nouveaux puits pétroliers dans le Bassin d'Arcachon et l'arrivée d'un nouveau terminal méthanier au Havre, ce projet reflète à son tour l'incohérence de la politique énergétique. Encore une fois, nos responsables politiques font passer les intérêts financiers des entreprises privées avant la protection de l'environnement et de la santé. Vous voulez agir ? Une pétition circule : <http://environnement-bg.fr>



LA RÉVOLUTION «NO-WASH»

Pour sauver la planète et notre garde-robe, lavons mieux, lavons moins.

La corvée de lessive a un impact considérable sur l'environnement. Porter la même chemise plusieurs jours d'affilée vous paraît inconcevable ? Vous avez failli tomber de votre chaise lorsque le PDG de Levi's a annoncé ne jamais laver ses jeans ? Vous n'êtes pas seul. Pourtant, mettre un vêtement à la machine après l'avoir porté une ou deux fois n'est pas nécessaire. Cela abîme les fibres, réduit considérablement la longévité du textile et pollue énormément. Une solution efficace : le «no-wash». L'idée est simple : espacer autant que possible ses lessives.

Mis à part les vêtements de sport ou les sous-vêtements, c'est possible. Si un vêtement est taché, on peut nettoyer l'emplacement concerné avec un peu de savon de fiel par exemple (détachant hors pair fabriqué à partir des sécrétions biliaires bovines, à la fois impitoyable avec les graisses et respectueux des matières les plus fragiles). Du reste, aérer ses vêtements, les passer à la vapeur ou les mettre au congélateur suffit à les garder propres et frais sans avoir recours à des litres d'eau ou des détergents chargés en produits chimiques. L'invention de la machine à laver le linge a considérablement modifié nos usages tout en nous faisant gagner du temps (selon l'INSEE 97 % des ménages sont équipés). Pour que nos pratiques changent, il faudrait que l'industrie textile fasse de même. Les vêtements en fibres naturelles nécessitent un entretien bien moins fréquent que ceux en fibres synthétiques (qui rejettent un tas de microplastiques dans l'eau). Nos choix vestimentaires sont donc à prendre en considération. La laine, par exemple, a des propriétés autonettoyantes : laisser un pull s'aérer à l'air frais suffit pour l'entretenir lorsqu'un chemisier en polyester va amplifier la sueur, car il ne laisse pas la peau respirer (contrairement au lin). Le «no-wash» est une astuce sérieuse, hyper simple à inscrire dans son quotidien. On fait des économies, on agit pour la planète et on gagne du temps !

<http://serre.vivante.free.fr/docs/58ReduireFactureElectricite.pdf>



EPR FLAMANVILLE : LE FIASCO INDUSTRIEL

Depuis 2007, les anomalies, les malfaçons et les erreurs de conception se sont multipliées.

Les aciers du couvercle et du fond de cuve sont non conformes et un nouveau couvercle exigé par l'ASN devra remplacer celui défectueux. Les problèmes dus aux défauts de conception de la cuve rencontrés sur les 2 EPR de Taishan en Chine, pourraient se reproduire à Flamanville. EDF envisage d'ailleurs, sous deux ans, de modifier la conception de sa cuve neuve ! Vendu comme le renouveau du nucléaire, l'EPR de Flamanville ne se résume finalement qu'à un fiasco industriel. Son chantier, lancé en 2007, ne devait durer que 5 ans et coûter 3,3 milliards d'euros. Le coût sera en fin de compte multiplié par six (une facture désormais estimée à 19,1 milliards), et la durée par quatre ! Après de nombreux problèmes de construction, de multiples incidents et des années de report. Le «nouveau» réacteur nucléaire n'a pas encore produit d'électricité : il faut encore attendre que la réaction en chaîne soit initiée. Début juillet, le PDG d'EDF annonçait le lancement de la «divergence» de l'EPR... Le 3 septembre, l'exploitant a reçu l'autorisation de l'ASN de déclencher le processus. Mais il faudra encore attendre la fin de l'année (au plus tôt !) avant que le réacteur ne soit raccordé au réseau.



FÊTE DES BARRICADES

La Gare, un haut lieu de la lutte contre le projet d'enfouissement de déchets nucléaires.

Pour rappel, ce projet prévoit l'accapement de 1000 hectares de terres et 3000 hectares de forêt en Meuse, dans le but d'y enfouir les déchets du nucléaire français. Cette ancienne gare est vouée à être réhabilitée par l'Andra pour être un point stratégique d'acheminement jusqu'au site d'enfouissement Cigéo. Acheté en 2009 par une dizaine de personnes, ce terrain est actuellement menacé d'expropriation. Le projet est de faire de la Gare un lieu de résistance et d'occupation permanente. Les habitants ont organisé la 2^e Fête des Barricades du 5 au 11 Septembre, inauguration festive de l'occupation. Plus d'infos sur : <https://bureburebure.info>



FACILITER LA VIE AUX ÉLEVAGES INTENSIFS, UNE ERREUR

Expédiant les affaires courantes, Gabriel Attal a signé le 10 juin un décret promis lors de la gronde agricole.

La concentration d'animaux dans un espace restreint entraîne des risques de pollution de l'air, de l'eau et des sols, en lien avec les énormes quantités d'excréments. C'est au vu des risques qu'ils représentent que ces élevages sont soumis à des évaluations environnementales. Le Code de l'environnement est hélas désormais modifié avec le relèvement des seuils à partir desquels une installation est soumise à une telle obligation, prévoyant notamment un rapport sur les conséquences écologiques du projet et une consultation du public. Le seuil pour les élevages de volailles passe de 40000 animaux à 85000. Il passe de 2000 à 3000 pour les porcs et de 750 à 900 pour les truies. En dessous, c'est le préfet qui décidera si l'élevage doit être soumis à une autorisation environnementale ou pas. L'augmentation est énorme, les seuils étaient déjà pourtant très hauts. La vie est aussi facilitée aux regroupements de parcelles. Le décret avait pourtant reçu, lors de la consultation publique en ligne, 14861 avis défavorables contre seulement 20 favorables. Sur cette base, le Commissariat Général au Développement Durable avait émis un avis défavorable. Rehausser les seuils signifie faciliter l'agrandissement en supprimant les dispositifs de contrôle démocratique et scientifique. Le gouvernement choisit d'accélérer dangereusement face au mur en poursuivant l'industrialisation de l'élevage au détriment de la paysannerie, de l'aménagement du territoire, des milieux aquatiques, du climat, de la santé animale et de la qualité de l'air.

<https://confederationpaysanne.fr>



LA JUSTICE RECONNAÎT LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT

Les services vétérinaires reconnus défaillants dans le contrôle de l'abattage des animaux

En avril 2024, le tribunal administratif de Dijon a condamné l'État pour carences fautives de ses services vétérinaires dans leur mission de contrôle de l'abattoir Bigard de Cuiseaux. Cette décision fait suite à l'enquête de 2021 menée par l'association L214 qui a montré une fois de plus au public la réalité de ce qui se passe derrière les murs des abattoirs français, pour en dénoncer les dysfonctionnements quasi systématiques.

<https://www.l214.com>



BIODIVERSITÉ : UN RÈGLEMENT EUROPÉEN POUR RESTAURER LA NATURE

Cette loi constitue l'un des piliers du pacte vert pour l'Europe.

Première législation mondiale pour la restauration de la nature, le texte proposé le 22 juin 2022 est entré en vigueur le 18 août 2024 dans toute l'UE après un lobbying intensif de ses détracteurs. On doit à la volte-face de Leonore Gewessler, ministre verte autrichienne de l'environnement (contre l'avis du gouvernement auquel elle appartient), l'adoption in extremis par le Conseil de l'UE d'un texte que beaucoup pensaient déjà enterré. La série de mesures destinées à changer le paysage de l'Union européenne, par l'accroissement de la biodiversité, à sécuriser les services rendus par la nature, limiter le réchauffement à 1,5 °C, construire la résilience européenne, prévenir les catastrophes naturelles et réduire les risques portant sur la sécurité alimentaire, sont effectivement clivantes. Le texte prévoit la restauration de 20 % au moins des terres et des mers de l'Union européenne d'ici à 2030 et de tous les écosystèmes dégradés d'ici à 2050. Il prévoit aussi la fin des détériorations, l'inversion du déclin des pollinisateurs, la fin de la perte des espaces verts urbains, la restauration des tourbières, la plantation de 3 milliards d'arbres et la restauration de 25000 kilomètres de rivières d'ici 2030... Espérons que cet espoir pour la nature, l'action climatique, les citoyens et le futur de l'Europe, se concrétise !

http://serre.vivante.free.fr/docs/58restauration_nature.pdf



LA TOURTERELLE DES BOIS MIEUX PROTÉGÉE

Le gouvernement renouvelle la suspension de la chasse de cet oiseau migrateur dont la population s'est effondrée.

Suite à une consultation publique plébiscitée par 80,5 % des 7600 avis exprimés, l'arrêté ministériel renouvelant pour un an l'interdiction de chasser la tourterelle des bois jusqu'au 31 juillet 2025, a été publié fin août 2024. La population de tourterelles des bois en Europe a diminué de près de 80 % depuis 1980, en grande partie en raison de la disparition de ses habitats naturels. En juillet 2019 puis en décembre 2020, la Commission européenne avait intimé à la France de suspendre la chasse de cet oiseau, au risque de lourdes sanctions financières. Suite à des recours de la LPO, le Conseil d'État avait ensuite annulé les deux arrêtés ministériels autorisant la chasse de près de 18000 tourterelles des bois pour les saisons 2019-2020 et 2020-2021. Depuis, aucun arrêté n'a plus autorisé de prélèvement cynégétique de cette espèce, l'exécutif renouvelant chaque année la suspension. Début août 2024, le ministère de la Transition écologique a également renouvelé pour un an la suspension de la chasse de la Barge à queue noire et celle du Courlis cendré, deux autres espèces d'oiseaux menacées. Ces trois oiseaux n'ayant aucune chance de retrouver un état satisfaisant de conservation à court terme, on peut toutefois regretter avec la LPO que ces suspensions ne soient pas décidées pour au moins cinq ans.



NOUS N'IRONS PLUS À LA CHASSE AUX ALOUETTES, MAMAN

À ce jour plus aucune chasse traditionnelle d'oiseaux n'est autorisée en France

Le Conseil d'État a jugé illégales les chasses aux pantés (filets) et aux matoles (cages) utilisées contre les alouettes, lundi 6 mai 2024, les jugeant non conformes au droit européen, dans une décision sur le fond qui annule définitivement plusieurs arrêtés gouvernementaux pris en octobre 2022. La plus haute juridiction administrative française avait déjà annulé des arrêtés-cadres de 1989 autorisant la chasse à la glu et avec des pièges appelés tenderies sur d'autres espèces d'oiseaux, sur lesquels s'appuyait régulièrement le gouvernement pour, sous la pression des chasseurs, autoriser de nouveau leur usage, jugeant que ces types de chasse non discriminatoires risquent d'entraîner des captures accidentelles non négligeables d'autres oiseaux. L'alouette (*Alauda arvensis*) fait partie de l'ordre des Passériformes et elle appartient à la famille des Alaudidés. Il en existe près de 80 espèces, mais celle que nous connaissons le plus en Europe est l'alouette des champs. Ce petit passereau, la plupart du temps sédentaire, niche au sol. Sa principale caractéristique est son chant puissant et mélodieux que l'on peut entendre lorsqu'elle est en plein vol. Pourtant espèce protégée, la population des alouettes est en forte baisse en Europe, avec une disparition de près de 30 % de ses effectifs en 15 ans, en raison notamment de la présence des pesticides qui altèrent sa nourriture, mais aussi de la chasse.



AGRAINAGE DU SANGLIER, LE CADRE NATIONAL S'IMPOSE À TOUS

Le décret 2023-1963 du 28 décembre 2023 relatif à la réduction et à l'indemnisation des dégâts de grand gibier encadre désormais l'agrainage partout en France.

Les chasseurs du Jura ont modifié le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Depuis le 1er juillet 2024, celui-ci précise que, quelle que soit la méthode d'agrainage, une déclaration doit être faite, il ne peut se pratiquer que deux jours fixes par semaine et la quantité de céréales à distribuer est limitée à 50 kg par semaine pour 100 ha boisés. L'agrainage en traînées ou à la volée est soumis à déclaration individuelle (avec localisation cartographique et quantité distribuée) auprès de la fédération qui peut s'y opposer. L'agrainage à poste fixe est interdit. Légal, le nourrissage artificiel vise à éloigner les sangliers des cultures agricoles pour diminuer les dégâts. Mais il pourrait aussi être pratiqué pour garantir un gibier abondant et finalement participer à la prolifération des sangliers... La révision du schéma du Jura aura également permis d'ajouter une prescription utile pour la sécurité de tous : «*il est interdit de se trouver sous l'emprise de stupéfiants ou de se trouver en état d'ivresse manifeste à l'occasion d'une action de chasse en étant porteur d'une arme*».

📍 <https://www.chasseurdujura.com/schema.htm>



IL FAUT SAUVER LE SOLDAT WATSON

Les écologistes sont des lanceurs d'alerte, des amoureux du vivant, pas des criminels.

Arrêté par la police danoise le 21 juillet, au Groenland, le fondateur de l'ONG Sea Shepherd risque d'être extradé vers le Japon et de croupir en prison pour le restant de ses jours pour ses 10 ans d'activités de sauvetage des baleines. Par trois fois sa détention a été depuis prolongée jusqu'au 23 octobre 2024, date prévue pour l'examen de la demande d'extradition vers le Japon. Visé par une notice rouge d'Interpol émise en 2012 à la demande de Tokyo, le capitaine Watson est accusé de «conspiration d'abordage». Le Japon semble dans une logique de vengeance et la manière dont il serait traité dans l'archipel nippon inquiète beaucoup, car celui-ci a été à plusieurs reprises pointé du doigt pour ses conditions de détention déplorables et ses manquements aux droits des accusés par Amnesty International ou encore par Human Rights Watch. Alors que la France accueillera en juin 2025 la Conférence des Nations unies sur les océans, une campagne internationale bat son plein pour sauver le charismatique pirate à barbe blanche. Si Paul Watson, au méthodes radicales, personnifie le combat pour l'océan en y engageant sa vie, il défend aussi un point de vue légaliste en demandant à ce que le moratoire de la chasse à la baleine signé en 1986 soit pleinement respecté. Où est la violence ? Dans le sabotage d'un bateau braconnier ou dans la destruction de nos conditions de survie sur Terre ? Il est grand temps de considérer les écologistes pour ce qu'ils sont : des lanceurs d'alerte, des amoureux du vivant, pas des criminels.

🌐 <https://seashepherd.fr>



MERCOSUR : INQUIÉTUDES POUR LE MONDE AGRICOLE

En négociation depuis plus de vingt ans, le texte est toujours en attente de ratification.

Mis entre parenthèses avec la crise agricole et les élections européennes, l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les pays d'Amérique du Sud du Mercosur pourrait être finalisé d'ici la fin de l'année suite à la reprise des négociations le 4 septembre à Brasília. Bien que considéré comme «très mauvais» par Emmanuel Macron en mars dernier pour ce qui concerne la biodiversité et le climat, la France n'a jamais retiré son appui au mandat de négociation dont la Commission européenne dispose depuis 1999 et n'a jamais proposé à Bruxelles de reprendre les négociations à zéro. S'il était signé, cet accord permettrait par exemple d'importer 99000 tonnes de viande bovine de plus qu'aujourd'hui, avec un droit de douane réduit. Cette concurrence déloyale est dénoncée par le secteur agricole en Europe, opposé à un accord qui ne serait pas conditionné «au respect des normes de production européennes». Il s'agirait aussi d'importer plus de soja ou d'éthanol tiré de la canne à sucre. Or ces monocultures engendrent toujours plus de déforestation en Amazonie.

Viande contre voitures : 🌐 http://serre.vivante.free.fr/docs/58attac_mercosur.pdf



LES TOMATES FACE À L'URGENCE ENVIRONNEMENTALE

Les tomates marocaines inondent les supermarchés européens.

Entre 2019 et 2023, les exportations de tomates marocaines vers l'UE ont augmenté de 25 %, avec près de 500000 tonnes en 2023, faisant du pays le deuxième fournisseur du bloc européen, juste derrière les Pays-Bas. Pour les proposer en France en moyenne 24 % moins chères que les tomates locales, le système repose sur une main-d'œuvre sous-payée dans la région du Souss-Massa, au sud d'Agadir. La production intensive de tomates dans cette région au-delà de la question de main-d'œuvre bon marché est liée à une consommation d'eau extrêmement élevée : il faut environ 214 litres d'eau pour produire un kilo de tomates. La sécheresse chronique a entraîné une baisse drastique du niveau de remplissage du barrage de Youssef ben Tachfin, essentiel à l'irrigation des 20000 hectares de serres. En mai 2024, ce barrage n'affichait qu'un taux de remplissage de 12 %. L'exportation d'eau via les tomates est désormais un point de préoccupation. Le cas des tomates marocaines révèle une vérité incontournable : la gestion durable de l'eau est cruciale pour l'avenir de l'agriculture. Alors que le changement climatique s'intensifie, il nous faut repenser nos stratégies pour assurer la sécurité alimentaire sans compromettre les ressources naturelles.

REJOIGNEZ-NOUS !

32 ANS, 32 PAGES : Que vive Serre Vivante !

Chères lectrices et chers lecteurs,

Merci de lire cette revue, un des 10 000 exemplaires imprimés.

Notre but : l'animation et la protection de l'environnement et du cadre de vie, autour et dans le Massif de la Serre.

Nous souhaitons vous embarquer dans notre dynamique de développement : continuer à faire évoluer le bulletin, vous proposer des animations de qualité et vous partager nos engagements.

Née en 1992 avec l'association, sur un simple recto-verso en noir et blanc et distribuée dans 16 communes propriétaires du Massif de la Serre, la revue passe de 2 à 8 pages en couleurs grâce à un imprimeur coopératif, puis à 24 en 2009 et à 32 pages en 2018. En avril 2019, le tirage est augmenté afin de couvrir toutes les communes de Jura-Nord grâce au soutien de la communauté de communes. La production de 10 000 exemplaires est réalisée sur presse offset rotative à Auxonne et la mise en page réalisée par une graphiste professionnelle locale. On peut lire aussi cette revue sur Internet.

Depuis 32 ans, vous avez pu participer à nos actions et animations : aménagement du sentier du Loup-Garou, réalisation du sentier du Tacot, promotion des productions maraichères bio locales, fabrication de bombes à graines avec des enfants, ateliers sollicitant nos sens...

Mais Serre Vivante, c'est aussi des combats : lutter contre l'implantation d'un parc de chasse dans la Serre, le passage des camions dans Amange... C'est aussi participer aux commissions de suivi de la carrière de Moisey, de la cimenterie de Rochefort.... C'est aussi garder un œil sur la qualité de l'eau potable, sur l'assainissement, sur la gestion de nos déchets, les énergies renouvelables... C'est aussi porter en justice des projets nuisibles à notre environnement comme la relance de l'aéroport Dole-Tavaux.

Serre Vivante a toujours été soutenue et reconnue : financièrement par vos adhésions et dons (respectivement 16% et 47% de nos ressources), par les subventions publiques (37%), et aussi par les nombreuses et nombreux bénévoles, qui distribuent la revue dans les boîtes aux lettres, rédigent des articles, organisent des animations... Aujourd'hui, pérenniser la diffusion de la revue sur 60 communes de Jura-Nord et du Grand Dole exige un engagement plus marqué à nos côtés. Chaque bulletin semestriel nécessite un budget de plus de 4 000 €.

Rejoignez-nous ! Vous pouvez adhérer à l'association, demander à vos élu.e.s si votre commune nous vote une subvention, venir à l'Assemblée Générale du 11 janvier 2025, lieu privilégié pour les échanges, proposer des idées d'articles sur serre.vivante@wanadoo.fr, en parler avec vos voisin.e.s, vous inscrire sur notre page Facebook... Partagez cette belle aventure qu'est Serre Vivante !

Encore merci de vos encouragements à continuer.

Les membres du C.A. de Serre Vivante



POUR QUE VIVE SERRE VIVANTE, JE SOUTIENS !

Recopiez (ou découpez) et envoyez ce coupon rempli à : Serre Vivante, 39290 MENOTEY

plein de bonnes nouvelles
de nos pâturages !



Super !
demain sans faute
j'envoie ma cotisation

fais le donc de suite ...
demain tu auras oublié

- J'adhère à l'association Serre Vivante et verse une cotisation de 10 € pour l'année 2024.**
- Je fais un don de €. 66 % de mon versement (don+cotisation) est déductible des impôts. Ex : 50 € versés ne me coûtent que 17€ après déduction fiscale.**

Nom Prénom

Adresse

Adresse électronique

Téléphone

